



LA LIBÉRATION DES CAMPS NAZIS, LE RETOUR DES DÉPORTÉS ET LA DÉCOUVERTE DE L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE

Libération du camp d'Allach, Kommando de Dachau, par les troupes américaines, 30 avril 1945.

Dossier pédagogique préparatoire au Concours national de la Résistance et de la Déportation 2014-2015



Retour de déportés.



Déportés français à l'hôtel Lutetia, mai 1945.



Concours national de la Résistance et de la Déportation 2014-2015

THÈME

« La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire. »

PARTICIPATION

Le concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) est ouvert aux collégiens de troisième et aux lycéens en France et dans les établissements scolaires français à l'étranger. Pour participer au concours, les établissements scolaires doivent inscrire leurs candidats auprès de la direction académique des services de l'Éducation nationale de leur département. L'organisation du concours se fait à deux niveaux. Les élèves concourent au niveau départemental, puis pour les meilleurs d'entre eux, au niveau national.

- Se présenter individuellement et rédiger un devoir en classe.
- Réaliser un travail en groupe dont la forme est libre et variée : mémoire, exposition, œuvre littéraire ou artistique, etc. Ce travail collectif implique la participation d'au moins deux élèves.
- Réaliser, uniquement en groupe, un travail audiovisuel (films ou documents radiophoniques). Ce travail collectif implique la participation d'au moins deux élèves.

La note de service n° 2014-062 du 29-4-2014 MENESR-DGESCO B3-4 d'organisation du concours est consultable sur le site Éduscol du ministère : <http://eduscol.education.fr/cnrd>.

CATÉGORIES DE PARTICIPANTS	MODALITÉS ET CALENDRIER	RÉSULTATS ET PALMARÈS
1 ^{re} catégorie Lycées	Rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique (3 heures). L'épreuve individuelle a lieu le vendredi 20 mars 2015 . Les copies individuelles doivent être remises le vendredi 27 mars 2015 au plus tard : - au directeur des services départementaux de l'Éducation nationale pour les établissements sur le territoire français (métropole et DOM-COM) - au ministère pour les établissements français à l'étranger	Les jurys départementaux désignent les lauréats départementaux qui reçoivent leurs prix lors d'une cérémonie organisée entre le lundi 4 et le samedi 9 mai 2015 . Le travail sélectionné par chaque jury départemental doit être envoyé au ministère au plus tard le 11 mai 2015 .
2 ^e catégorie Classes de tous les lycées	Réalisation d'un travail collectif, par exemple un mémoire associé ou non à d'autres supports, sur le thème annuel . Les travaux collectifs doivent être remis le vendredi 27 mars 2015 au plus tard : - au directeur des services départementaux de l'Éducation nationale pour les établissements sur le territoire français (métropole et DOM-COM). - au ministère pour les établissements français à l'étranger	Les jurys départementaux désignent les lauréats départementaux qui reçoivent leurs prix lors d'une cérémonie organisée entre le lundi 4 et le samedi 9 mai 2015 . Le travail sélectionné par chaque jury départemental doit être envoyé au ministère au plus tard le 11 mai 2015 .
3 ^e catégorie Classe de tous les lycées	Réalisation d'un travail collectif exclusivement audiovisuel sur le thème annuel. Ces travaux collectifs doivent être remis le vendredi 27 mars 2015 au plus tard : - au directeur des services départementaux de l'Éducation nationale pour les établissements sur le territoire français (métropole et DOM-COM). - au ministère pour les établissements français à l'étranger	Les jurys départementaux désignent les lauréats départementaux qui reçoivent leurs prix lors d'une cérémonie organisée entre le lundi 4 et le samedi 9 mai 2015 . Le travail sélectionné par chaque jury départemental doit être envoyé au ministère au plus tard le 11 mai 2015 . <i>Les lauréats qui ont réalisé des productions audiovisuelles reçoivent le prix spécial du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour la mémoire de la Résistance et de la Déportation</i>
4 ^e catégorie classes de 3 ^e	Rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique (2 heures). L'épreuve individuelle a lieu le vendredi 20 mars 2015 . Les copies individuelles doivent être remises le vendredi 27 mars 2015 au plus tard : - au directeur des services départementaux de l'Éducation nationale pour les établissements sur le territoire français (métropole et DOM-COM). - au ministère pour les établissements français à l'étranger.	Les jurys départementaux désignent les lauréats départementaux qui reçoivent leurs prix lors d'une cérémonie organisée entre le lundi 4 et le samedi 9 mai 2015 . Le travail sélectionné par chaque jury départemental doit être envoyé au ministère au plus tard le 11 mai 2015 .
5 ^e catégorie classes de 3 ^e	Réalisation d'un travail collectif, par exemple un mémoire associé ou non à d'autres supports, sur le thème annuel . Ces travaux collectifs doivent être remis le vendredi 27 mars 2015 au plus tard : — au directeur des services départementaux de l'Éducation nationale pour les établissements sur le territoire français (métropole et DOM-COM) — au ministère pour les établissements français à l'étranger	Les jurys départementaux désignent les lauréats départementaux qui reçoivent leurs prix lors d'une cérémonie organisée entre le lundi 4 et le samedi 9 mai 2015 . Le travail sélectionné par chaque jury départemental doit être envoyé au ministère au plus tard le 11 mai 2015 .
6 ^e catégorie classes de 3 ^e	Réalisation d'un travail collectif exclusivement audiovisuel sur le thème annuel . Ces travaux collectifs doivent être remis le vendredi 27 mars 2015 au plus tard : — au directeur des services départementaux de l'Éducation nationale pour les établissements sur le territoire français (métropole et DOM-COM). — au ministère pour les établissements français à l'étranger	Les jurys départementaux désignent les lauréats départementaux qui reçoivent leurs prix lors d'une cérémonie organisée entre le lundi 4 et le samedi 9 mai 2015 . Le travail sélectionné par chaque jury départemental doit être envoyé au ministère au plus tard le 11 mai 2015 . <i>Les lauréats qui ont réalisé des productions audiovisuelles reçoivent le prix spécial du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour la mémoire de la Résistance et de la Déportation</i>

Comme chaque année, les Fondations de la Résistance, pour la Mémoire de la Déportation et Charles de Gaulle organisent un concours de la meilleure photographie d'un lieu de mémoire. Le règlement du concours et les dates sont consultables sur le site (http://www.fondationresistance.org/pages/action_pedag/concours_p.htm)

Les photographies doivent être envoyées avant le **14 juillet 2015** à : Fondations de la Résistance et pour la Mémoire de la Déportation
Concours de la meilleure photographie d'un lieu de Mémoire 30, boulevard des Invalides 75007 PARIS

PRÉAMBULE

Le thème et ses limites

1) Le cadre-temps

Les trois volets définis par le thème arrêté pour 2015 s'inscrivent dans un espace-temps limité.

Les camps de concentration et d'extermination encore en fonction ou en cours d'évacuation ont été libérés au rythme de la progression des armées alliées et l'été 1944 constitue, de ce fait, le point de départ de la période à étudier. C'est en effet le 23 juillet 1944 que le premier camp de concentration-extermination, situé à Lublin-Majdanek¹ et évacué en toute hâte à l'approche des troupes soviétiques, est atteint par leurs avant-gardes qui délivrent quelques centaines de malades (1 500 selon les chiffres du musée d'État) et découvrent un camp quasiment en l'état, conservant toutes les traces, dont certaines récentes, de la criminalité nazie.

La période couvrant le thème peut être considérée comme close en octobre 1946, date de la fin du procès des grands criminels nazis devant le tribunal militaire international de Nuremberg. Ce procès est en effet une pièce majeure dans la « connaissance du système concentrationnaire nazi et des génocides » et marque une étape fondamentale dans l'évolution de la conscience universelle. Toutefois, la question du retour des déportés et de leur réinsertion post-concentrationnaire pourra s'affranchir de ce cadre-temps, chacune des histoires individuelles concernées dépassant le cadre événementiel fixé.

2) La notion de camps nazis

Cette notion, que le libellé succinct du thème ne permettait pas de développer, concerne les camps de concentration (KZ) et d'extermination relevant de la SS. Sont en dehors de la problématique et du champ de l'étude, les lieux de détention qui ont servi souvent de transit vers les camps de concentration, *Sonderlager* et forteresses, les ghettos, les camps semi-ouverts ou fermés regroupant des travailleurs étrangers de l'Est et de l'Ouest (dont le STO), ainsi que les camps de prisonniers de guerre.

3) La notion de déporté

Le qualificatif de déporté sera entendu au regard de la définition qu'en a donnée la loi française de 1948, à savoir pour la période 1940-1945 :

- toute personne transférée de force hors du territoire national puis internée dans une prison ou un camp de concentration,
- toute personne arrêtée dans les territoires annexés de fait au Reich allemand (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle), puis transférée dans un camp de concentration.

Il s'applique également à l'ensemble des personnes, quelle que soit leur nationalité, envoyées dans le système concentrationnaire ou génocidaire nazi, entre 1933 et 1945.

En France, la population concentrationnaire **rescapée** des camps nazis était majoritairement composée de déportés résistants ou politiques, dont environ 55 % sont rentrés (certains transports ayant été toutefois beaucoup plus lourdement touchés). En comparaison, la proportion des déportés juifs (et tsiganes) rescapés du génocide est très inférieure : de l'ordre de 3 %. Mais, ces deux catégories de déportations, sans pouvoir être assimilées — les destins des uns et des autres et les raisons de déportation n'étant pas de même nature — sont pour la France, sur le plan numérique, sensiblement équivalentes.

4) Le dossier-guide

Le présent dossier est destiné aux enseignants et aux candidats. Il ne prétend pas à l'exhaustivité historique mais propose des orientations de travail et des approches méthodologiques pour entrer dans le thème et les illustre par des documents « coups de projecteurs »², accompagnés ou non de commentaires explicatifs.

1 - Cf. *Mémoire vivante* n° 54, périodique de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, téléchargeable sur le site www.fmd.asso.fr, onglet « Mémoire vivante », rubrique « Derniers numéros ».

2 - On pourra également se reporter au bulletin n°43 de la revue éditée par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation pour le concours 2005, qui avait pour thème 1945 la libération des camps et découverte de l'univers concentrationnaire ; crime contre l'humanité et génocide.

SOMMAIRE

Page 1 - PRÉAMBULE

Le thème et ses limites

Page 2 - 1^{re} PARTIE

Avant la libération

Le contexte historique

Page 6 - 2^e PARTIE

Délivrance et liberté

Page 11 - 3^e PARTIE

Retour et rapatriement

Page 17 - 4^e PARTIE

Et après ?

Page 22 - 5^e PARTIE

La découverte

progressive des camps

de concentration

et d'extermination

Page 29 - 6^e PARTIE

Pourquoi s'intéresser

à la déportation 70 ans

après ?

Page 32

Renseignements

bibliographiques

et documentaires

1^{re} PARTIE

Avant la libération

Le contexte historique

À l'Est

En janvier 1944, débutait l'offensive soviétique qui allait entraîner la retraite finale des armées allemandes et de leurs alliés à l'Est. Le rapport des forces en 1944 avait nettement basculé en faveur de l'Armée rouge, désormais supérieure en effectifs aguerrie et efficace, disposant d'une supériorité incontestable en chars, artillerie et aviation.

En mai 1944, la Wehrmacht était refoulée d'un territoire allant de la côte de la mer Noire aux marais de Pripiet en lisière de la Pologne. Plus au nord, le front de Leningrad¹ atteignait l'Estonie. Entre juin et août 1944 un gigantesque déploiement de forces, que les Allemands ne décelèrent pas faute de capacités d'observation aérienne, permit aux Soviétiques de lancer, le 22 juin, l'offensive générale appelée opération Bagration², dont la violence et la constance des attaques eurent raison de la combativité allemande. Minsk fut prise le 3 juillet, Vilnius le 13 juillet, le Front ukrainien du maréchal Koniev réussit une percée en Ukraine, puis entra en Pologne. Ce sont ses avant-gardes qui libérèrent le camp de Majdanek à l'ouest de Lublin, en juillet 1944, avant de poursuivre vers la Tchécoslovaquie.

La Prusse orientale se trouvait ainsi directement menacée. L'idée que des formations soviétiques approchaient du territoire de l'ancien Reich, frappait les esprits allemands de terreur.

À l'Ouest

À l'Ouest les préparatifs du débarquement de Normandie (opération Overlord) entrèrent dans leur phase active à partir de janvier 1944, simultanément à une difficile campagne d'Italie, source de tensions entre généraux américains et britanniques. Parallèlement les États-Unis planifiaient un autre débarquement dans le sud de la France, en Provence (opération Anvil), dans le but d'isoler les troupes allemandes d'Italie, puis de poursuivre vers le Rhin.

Hitler, qui avait connaissance d'un projet de débarquement sur les côtes françaises atlantiques, restait persuadé que toute l'opération buterait contre le mur de l'Atlantique, et qu'il pourrait ensuite regrouper ses forces face à l'Est.

La réalité fut autre. Si le débarquement de Normandie souleva un immense espoir de voir la guerre terminée avant la fin de l'année 1944, la résistance acharnée qu'opposa la Wehrmacht à la progression alliée fit tomber bien des illusions. Les Allemands savaient que la guerre était perdue, mais n'en montrèrent rien et organisèrent une défense d'une redoutable effica-

cité, en utilisant toutes les tactiques meurtrières qu'ils avaient apprises sur le front de l'Est. La propagande leur avait de plus inculqué la conviction que s'ils ne parvenaient pas à tenir en Normandie, leur famille, leur maison et leur patrie seraient détruites à jamais. S'ajoutait à cette conviction l'espoir ultime que des armes nouvelles allaient pouvoir renverser le cours de la guerre et permettre à l'Allemagne de renouer avec la victoire ou à tout le moins de signer une paix séparée avec les Occidentaux.

La contre-offensive allemande des Ardennes de décembre 1944, qui visait à démoraliser le camp occidental, surprit les Américains mais s'essouffla au bout d'une dizaine de jours. Elle contribua cependant à retarder le passage du Rhin par les Alliés jusqu'à fin mars 1945.

À l'intérieur du Reich

Depuis Stalingrad (février 1943), Hitler ne cessait de répéter que « si le peuple allemand faisait la preuve de sa faiblesse, il ne méritait rien d'autre que d'être exterminé par un peuple plus fort, et qu'on ne pouvait avoir aucune sympathie pour lui³ ». De là son obstination à refuser tout repli qui aurait permis à ses forces de se rétablir et d'éviter encerclement et destruction.

L'attentat manqué du 20 juillet 1944 contre Hitler fut pour les nazis une victoire sur le front intérieur. Leur objectif était de bouleverser la structure du pouvoir au sein du Reich, au détriment des élites traditionnelles. Plus de 5 000 opposants présumés au régime et leurs proches furent arrêtés, dont de nombreux chefs militaires ; le régime se raidit et une répression impitoyable sévit. Mais, dans l'ensemble, la population allemande fut choquée par la tentative d'assassinat du Führer à un moment critique de la guerre et les manifestations de fidélité et de loyalisme à sa personne se multiplièrent. Si bien que le Reich, à la suite de ce complot manqué, se laissait gagner par une recrudescence de ferveur nazie. Le prestige du Führer fut toutefois bientôt ébranlé par la percée des Alliés à l'Est et à l'Ouest.

Le Parti et la police renforcèrent alors leur emprise sur la société pour l'obliger à défendre chaque pouce du sol allemand. Toute faiblesse ou défaillance était aussitôt dénoncée, et les coupables arrêtés, fusillés ou pendus.

C'est dans ce contexte que, le 18 octobre 1944, fut décidée la constitution d'unités combattantes de l'arrière qui ne dépendraient plus d'une hiérarchie militaire désormais sous surveillance : le

Volkssturm, milice populaire armée, idéologiquement très encadrée, dont la montée en puissance fut confiée aux *Gauleiter*⁴. Cette milice, tout comme les jeunesses hitlériennes, participa aux massacres de détenus évacués des camps de concentration, ainsi qu'à la traque et la mise à mort des évadés. La peur du bolchevisme demeurait un levier psychologique très fort des services de propagande pour susciter la ferveur au combat. Par ailleurs, les Allemands savaient ce qu'ils avaient fait subir à leurs adversaires à l'Est, et ce qui les attendait en retour. Dans les parties occidentales du Reich, en dehors des cadres jusqu'au-boutistes du régime, l'occupation anglo-américaine était moins redoutée par la population.

Quant aux « ennemis intérieurs », prisonniers⁵ des camps de concentration et travailleurs étrangers, ils se trouvèrent particulièrement exposés à partir de l'automne 1944. Le régime redoutait en effet les troubles intérieurs que pourrait provoquer un soulèvement de ces catégories de population.

La rupture du front de l'Est entraîna l'exode de millions de civils, soldats, cadres administratifs et fonctionnaires du Parti accompagnés de leurs familles, empruntant toutes les voies conduisant vers l'Ouest. L'évacuation des camps de l'Est, en janvier 1945, croisa leur route dans un climat d'anarchie et de terreur meurtrière.

Évacuation des camps et marches de la mort

La libération des camps ne peut être dissociée des épisodes d'évacuations, qualifiés de « marches de la mort », et des drames qui l'ont précédée ou accompagnée entre l'été 1944 et le printemps 1945. En effet, en l'espace de quelques mois, alors que le Reich s'acheminait vers une défaite inéluctable, près de 300 000 détenus des camps de concentration trouvèrent encore la mort, dans des conditions terribles, soit environ 35 % de l'effectif présent dans les camps⁶.

Selon l'historien Daniel Blatman, l'évacuation des camps a constitué « le dernier chapitre de l'ère des camps de concentration de l'Allemagne nazie ouverte en 1933 », et « les marches de la mort ne sauraient se réduire au dernier acte d'un massacre idéologique perpétré dans le cadre de la solution finale. La chronologie de l'évacuation du réseau concentrationnaire dictée par des considérations administratives, économiques et militaires, le confirme. Le fait central reste que le groupe de victimes n'était plus divisé selon des lignes de partage aussi claires que dans la période précédente. »

Ainsi, de l'été à l'automne 1944, face à l'avancée des armées alliées, furent décidées les évacuations des camps de l'Est, de Pologne et des Pays baltes, vers les camps et *Kommandos* du Reich ainsi que le repli, au sein du Reich des camps de l'Ouest, de Hollande, de France et de Belgique particulièrement exposés à l'avancée des armées occidentales.

En janvier 1945, ce fut le tour des grands camps de Pologne, d'Auschwitz, Groß-Rosen et Stutthof, en plein hiver et par des températures sibériennes, évacués en wagons découverts ou à pied.

À partir de mars 1945, l'ensemble du système fut affecté par cet exode final.

Le processus devint parfois incohérent, opposant ou mêlant chez les responsables, à divers échelons de la hiérarchie, volonté de contrôler ou de supprimer les détenus par crainte de les voir se venger sur la population allemande environnante, volonté de tirer encore profit de cette force de travail au profit de la guerre, marchandage humain avec la Croix-Rouge visant à libérer certaines catégories (ou certaines nationalités) de détenus dans le but de sauver des têtes nazies et de créer les conditions d'une paix séparée avec l'Ouest, enfin, aux échelons subalternes, hâte de se débarrasser de ces détenus encombrants pour pouvoir disparaître et se fondre dans la population civile.

En définitive, si pour Hitler, la défaite signifiait la fin du peuple allemand liée à la sienne propre, combien peu, dès lors, lui importait la vie de ces ennemis du Reich qu'il vouait à l'extermination finale, alors que pour d'autres (Himmler), elle était peut-être encore exploitable ou négociable. Ordres et contre-ordres et interprétations divergentes allaient découler de ces conceptions contradictoires et déboucher sur des initiatives locales souvent dramatiques.

1 - Les Soviétiques appelaient « front » des groupes d'armées placés sous commandement unifié.

2 - Du nom d'un prince géorgien au comportement héroïque au cours de la campagne de 1812 contre l'armée de Napoléon.

3 - Cité dans le *Journal* de Goebbels (*Tagebücher von Joseph Goebbels* 11/7, p. 296.)

4 - *Gauleiter*, fonctionnaire du Parti choisi par Hitler parmi ses fidèles et nommé en qualité de responsable politique et administratif d'un *Gau*, subdivision territoriale de l'Allemagne nazie.

5 - Par la suite, le terme « détenu » sera préféré à celui de prisonnier, s'agissant de la population concentrationnaire, pour éviter toute confusion avec les prisonniers de guerre et traduire plus fidèlement le mot allemand *Häftling*.

6 - Daniel Blatman, dans *Les marches de la mort, la dernière étape du génocide nazi été 1944-printemps 1945*. évalue à environ 750 000 le nombre de détenus encore vivants dans les camps, le pourcentage des victimes du dernier acte oscillant entre 30 et 50 %. Ses estimations le conduisent toutefois à établir une moyenne de 35 %, avec des écarts pouvant atteindre dans certains cas, jusqu'à 80 % ou à l'inverse demeurer en deçà de 20 %.

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES

À partir de ce rappel du contexte historique des années 1944-1945, on étudiera, en s'appuyant sur des écrits ou des entretiens avec des témoins, comment les déportés vécurent les derniers mois de leur captivité, ce qu'ils (ou elles) en comprenaient, leur état d'esprit et ce qu'ils ont vu et enduré jusqu'à leur délivrance finale.

Dernières semaines : entre espoir et doute

DOCUMENT 1 (témoignage)

Les Russes étaient devant Breslau. À partir de ce moment, nous n'allions pas cesser de veiller l'offensive, de chercher les recoupements, de tirer parti des moindres indices. Nous avons repris le contact avec la guerre. Il devenait impossible de se freiner. On allait du hall au grand magasin où Jacques travaillait avec un Polonais qui avait le journal allemand et qui, de plus, était en contact avec des civils allemands, réfugiés d'Aix-la-Chapelle, qui

n'étaient pas nazis et qui travaillaient au magasin. On voyait les Yougoslaves qui étaient en liaison avec le Rhénan. Mais les Allemands du magasin eux-mêmes se contredisaient. Certains étaient trop optimistes à notre gré. De nouveau comme à Buchenwald, nous allions nager en pleins bobards, dopés, et bientôt il nous faudrait simplement revenir au communiqué allemand.

Antelme, Robert, *L'espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1957, p.155.

Suivre l'évolution du front

DOCUMENT 2 (carte clandestine)

Carte réalisée par les détenues du camp de Ravensbrück en 1944, pour suivre l'évolution du front à partir des informations qui circulaient.



Gardiens et détenus

DOCUMENT 3 (témoignage)

Ils allaient mieux nous voir maintenant, et notre passivité d'esclaves, notre *neutralité* leur paraîtraient haineuses, agressives. Agressifs, le regard de côté vers un groupe de *Meister*¹, la conversation silencieuse de deux détenus. Et le moindre rire. Savoir en même temps qu'eux une chose qui les accablait était un scandale. Mais, plus clairement que jamais, ils ne pouvaient l'étouffer qu'en nous tuant. [...] La victoire et la défaite reprenaient leur sens. La victoire associée à nous, sous leurs yeux. Leur propre défaite vue à travers la victoire de ceux qu'ils appelaient *alles Scheisse*², c'était insoutenable.

Mais nous ne leur crierions pas : « Vous êtes écrasés ». Ils ne nous diraient pas : « Vous mourrez parce que nous perdons la guerre. » Rien ne serait jamais dit. Les coups allaient tomber en silence.

Antelme, Robert, *ibid*, p.156.

1 - Contremaître, employé civil à l'encadrement technique du travail effectué par les détenus en usine.

2 - « Tout ça rien que de la merde ».

Indifférence ou apathie

DOCUMENT 4 (témoignage)

Depuis plusieurs mois déjà, on entendait par intermittence le grondement des canons russes, lorsque, le 11 janvier 1945, j'attrapai la scarlatine et fus à nouveau hospitalisé [...].

Levi, Primo, *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, 1987, p.162.

Le cinquième jour, nous eûmes la visite du barbier. C'était un Grec de Salonique ; il ne parlait que le bel espagnol des gens de sa communauté, mais comprenait quelques mots de chacune des langues qui se parlaient au camp. [...]

Quand vint mon tour, je descendis laborieusement de ma couchette. Je lui demandai s'il y avait du nouveau : il s'interrompit dans son travail, cligna les paupières d'un air solennel et entendu, indiqua la fenêtre du menton, puis fit de la main un geste ample vers l'ouest :

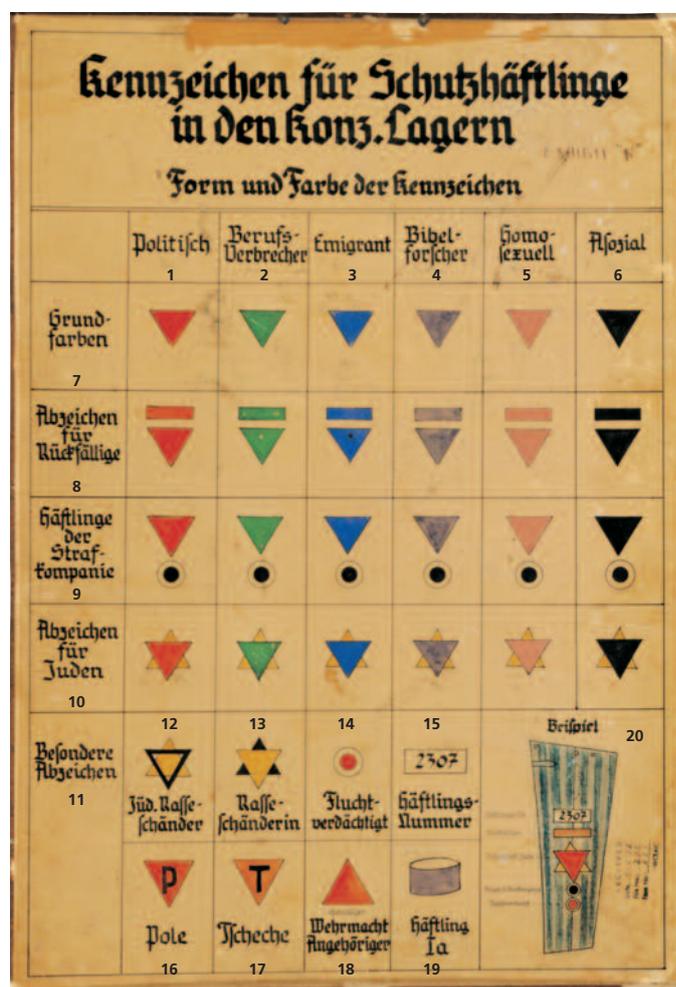
– *Morgen, alle Kamarad weg*¹.

Il me fixa un moment, les yeux écarquillés, comme s'il s'attendait à une manifestation d'étonnement de ma part, puis il ajouta : « *Todos, todos* » et reprit son travail. Il était au courant de mes pierres à briquet, et me rasa avec une certaine délicatesse.

La nouvelle n'éveilla en moi aucune émotion directe. Il y avait plusieurs mois que je n'éprouvais plus ni douleur, ni joie, ni crainte, sinon de cette manière détachée et extérieure, caractéristique du *Lager*², et qu'on pourrait qualifier de conditionnelle : si ma sensibilité était restée la même, pensais-je, je vivrais un moment d'émotion intense.

Levi, Primo, *ibid*, p.163.

1 - Demain, tous les camarades partis.
2 - *Lager* désigne le camp de concentration.



Signes distinctifs des catégories de détenus dans les camps de concentration.

- 1 détenus politiques
- 2 criminels professionnels
- 3 émigrant
- 4 Témoins de Jéhovah
- 5 homosexuels
- 6 associaux
- 7 couleurs
- 8 insignes pour récidivistes
- 9 détenus de la compagnie disciplinaire

- 10 insignes pour Juifs
- 11 insignes particuliers
- 12 Juifs ayant déshonoré la race allemande
- 13 Juives ayant déshonoré la race allemande
- 14 détenus susceptibles de faire une tentative de fuite
- 15 numéro de détenu
- 16 Polonais
- 17 Tchèques
- 18 membres de la Wehrmacht
- 19 brassard de détenu ayant une fonction

© Service International de recherches de la Croix-Rouge, Bad Arolsen

2^e PARTIE

Délivrance et liberté

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES

LES PRÉMICES : Certains détenus se sont préparés psychologiquement et politiquement, parfois jusqu'à un niveau élevé, à la libération, au sein d'organisations clandestines, ou ont pu prendre des dispositions secrètes à un moindre niveau. On cherchera des exemples illustrant ces dispositions.

LES CIRCONSTANCES : La libération intervient généralement quand il y a rencontre avec les armées alliées, disparition ou neutralisation des gardiens, mais elle peut aussi prendre d'autres formes — remise de détenus à la Croix-Rouge internationale par les SS (on s'interrogera sur l'émergence et le rôle de cette institution dans le processus des libérations), évasions réussies (isolées ou à plusieurs) au cours des marches de la mort, actions collectives organisées (avec quel degré de réussite ?), etc. On cherchera à comprendre les différentes circonstances dans lesquelles la libération est intervenue et à les illustrer par des exemples.

LE FACTEUR SÉCURITÉ : La liberté retrouvée (ou reconquise) ne va pas sans un sentiment de retour à la sécurité et sans la possibilité d'être soigné et nourri. Il y a une part d'incertitude et de risque non négligeable dans la situation qui suit une évasion ou la disparition des gardiens. Les détenus peuvent toujours être repris et massacrés par les jeunesses hitlériennes, les hommes du *Volkssturm*, voire par la population locale.

L'ÉTAT PHYSIQUE ET MORAL DES DÉPORTÉ(E)S : Pour de nombreux détenus, la libération ne dépassera pas l'espace d'un bref moment de joie intérieure, quand ils ont pu en prendre conscience, en raison de leur état d'épuisement ou de maladie. Ils moururent peu après. Pour d'autres, une longue hospitalisation, suivie d'une période de convalescence, sera nécessaire. Liberté toute relative, donc, qui dépendait de l'état physique des détenus à la libération. On cherchera, dans la mesure du possible, à connaître et décrire l'état de santé des détenus au moment de leur libération ou à leur retour.

LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE ET DE RAPATRIEMENT : Les modalités de prise en charge et de traitement des détenus par les libérateurs ont été diversement appréciées et commentées. On s'efforcera d'en discerner les raisons.

Les prémices

DOCUMENT 1 (*la résistance clandestine au camp de Buchenwald*)

Dans le même temps, le comité international du camp s'efforçait d'atteindre directement les troupes américaines. On pouvait désormais se risquer à utiliser l'émetteur construit dans la salle de cinéma. Le Polonais Theofil Witek raconte de façon frappante comment, le 8 avril vers midi, l'appel au secours suivant fut lancé en russe, en anglais et en allemand avec l'alphabet morse : « Aux Alliés. À l'armée du général Patton. Ici le camp de concentration de Buchenwald. SOS. Nous demandons de l'aide. On veut nous évacuer. La SS veut nous exterminer. »

Ce texte avait été rédigé par les chefs de la résistance. Witek poursuit ainsi : « pendant que la dépêche était "pianotée" en

allemand, le courant fut coupé, mais en moins de trois minutes notre propre groupe électrogène prit le relais. Les dépêches en anglais et en allemand furent envoyées par Damazyn (ingénieur polonais), celle en russe par un prisonnier de guerre soviétique (Konstantin Iwanowitsch Leonow). »

Extraits de Langbein, Hermann, *La Résistance dans les camps de concentrations nationaux-socialistes 1938/1945*, Fayard, Les nouvelles études historiques, 1981, pp. 422, 423.

Sur la Résistance clandestine au camp de Buchenwald, on pourra se reporter au site de l'Association française Buchenwald-Dora www.buchenwald-dora.fr.

La Croix-Rouge et les premières libérations

DOCUMENT 2 (histoire)

Parallèlement aux événements tragiques qui se déroulaient à Ravensbrück et dans d'autres camps de concentration, des pourparlers de plus en plus concrets sur la libération de détenus des camps de concentration allemands se poursuivaient notamment entre le comte Bernadotte, représentant de la Croix-Rouge suédoise, Norbert Masur, représentant du Congrès Juif Mondial, et le *Reichsführer-SS* Heinrich Himmler, assisté d'autres dignitaires SS. Himmler espérait en effet parvenir à négocier une paix séparée avec les Alliés occidentaux dans le dos d'Hitler, et contre sa volonté expresse.

Le premier résultat des tractations du comte Bernadotte concernant Ravensbrück fut l'évacuation des prisonnières de nationalité norvégienne et danoise le 7 avril 1945 en direction de la Suède, via Hambourg. Le 21 avril, au terme de nouvelles discussions, la Croix-Rouge suédoise réussit à libérer 360 Françaises, puis 1 000 autres détenues (surtout des Françaises et des ressortissantes des États du Benelux, dont 30 jeunes enfants) le 25 avril.



Évacuation de Françaises de Ravensbrück par transport de la Croix-Rouge internationale, mai 1945.

© CICR

On les conduisit en Suède, par le Danemark. Elles furent suivies le même jour de 3 960 femmes (en majorité polonaises), qui quittèrent Ravensbrück dans un train de marchandises en direction du Danemark.

Strebel, Bernhard, *Ravensbrück, un complexe concentrationnaire*, Paris, Fayard, 2005, extraits pp. 475-476.

Bernhard Strebel est un historien-chercheur allemand, auteur d'une thèse sur Ravensbrück.

Libération et guerre

DOCUMENT 3 (témoignage)

Le capitaine Braden et le lieutenant Roberts, qui commandaient nos libérateurs américains, nous ont fait comprendre, à mon ami Walter et à moi, que nous n'avions pas intérêt à retourner rapidement en France. Le ravitaillement y était encore très mauvais et la vie restait désorganisée à la suite de l'occupation allemande. Proposition nous fut ensuite faite de nous joindre à la compagnie en tant que soldats et de partir avec elle. Le capitaine nous précisa : « Puisque vous parlez tous les deux anglais et allemand, vous serez interprètes. » Nous avons passé une visite médicale. Je ne pesais plus que 37 kilos, mais pour le reste j'étais « bon pour le service ». Walter, qui n'avait que 17 ans, pesait encore moins. Nous avons été tous les deux habillés de pied en cap, depuis les chaussures jusqu'au casque, en militaires américains. C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés enrôlés dans la *Signal Service Company*, sous le commandement du capitaine Braden. Notre premier

travail fut d'assurer la garde des prisonniers allemands avant que les *Rangers* ne viennent les chercher. J'éprouvais une satisfaction indicible à tenir ces prisonniers allemands au bout de mon fusil...

Fainzang, Jules, *Mémoires de déportation*, L'Harmattan, 2002
Jules Fainzang est né à Varsovie en 1922. Il vit à Anvers avec sa famille. En mai 1940, lors de l'invasion de la Belgique et de la Hollande, la famille Fainzang est évacuée vers le sud-ouest de la France. Jules est arrêté, ainsi que son père et l'un de ses frères, par la gendarmerie française (parce que juif) pendant une rafle de l'été 1942. Interné d'abord au camp de Septfonds puis à Drancy, il est déporté le 28 août 1942 au camp d'Auschwitz et évacué en janvier 1945 à Buchenwald, par une marche de la mort de dix jours. Il est libéré par les Américains.

Liberté fragile

DOCUMENT 4 (témoignage)

« Le 27 avril 1945, notre convoi a été attaqué par les Américains. Notre train s'est arrêté et les SS se sont cachés dans la forêt. Nos wagons étant découverts, nous avons profité du mouvement de panique pour faire passer un des déportés par-dessus la rambarde. Il a soulevé la barre qui fermait le wagon et nous nous sommes enfuis... [...] Mon ami Fred Sedel et moi avons marché toute la journée, puis nous avons rencontré des paysans allemands qui ont accepté de nous cacher dans une grange. Nous les avons remerciés, ils n'avaient qu'une hâte : qu'on "fiche le camp". [...]

Leur maison sentait bon la nourriture mais voyant qu'ils voulaient se débarrasser de nous, j'ai fait semblant de m'évanouir. Ils nous ont immédiatement apporté à manger. C'est mon plus grand souvenir... de la vraie soupe... dans un vrai bol... Fred était médecin et a soigné le chef de famille qui avait un panaris. Ils nous ont expliqué qu'ils ne pouvaient pas nous loger et qu'en cas de recherche, ils seraient les premiers visités. Après nous avoir conseillé d'aller trouver de l'aide plus loin, ils nous ont donné une couverture.

Arrivés au village de Pestenacker, nous avons demandé à un enfant où était le curé. Nous nous étions dit que, s'il ne nous aidait pas, il ne pourrait pas nous dénoncer. Le curé, soigneusement barricadé, ne nous a pas répondu. Désespérés, nous sommes repartis vers le centre du village. Un comité d'accueil nous y attendait : le jeune garçon qui nous avait renseignés, trois messieurs en civil et un homme en treillis que nous avons pris pour un soldat. Nous nous sommes dit : "Foutus pour foutus, on va se battre..." ; vu notre état, cela ne leur aurait pas fait grand mal... L'homme en tenue militaire a mis les mains dans ses poches intérieures... Nous avons cru qu'il allait sortir une arme... Il a en fait sorti du lard qu'il nous a offert ! Les trois personnes en civil, parmi lesquelles le maire du village, nous ont expliqué que les Américains approchaient ; ils nous ont aidés alors que des soldats allemands circulaient encore dans le village. Nous leur avons expliqué d'où nous venions. Après avoir mangé, nous avons été cachés dans une grange. Nous avons fait une couche dans la paille et étions réchauffés par la présence des animaux. Le lendemain matin, nous avons bu du lait chaud et mangé un peu de pain blanc. Nos vêtements de "bagnard" ont été dissimulés dans le purin et après avoir reçu des vêtements usagés, nous sommes remontés nous cacher au premier niveau de la grange. À la fin avril, une avant-garde américaine est arrivée. Nous étions cachés dans notre grange quand un paysan est arrivé, criant : "Die Amerikaner ! Die Amerikaner !"... Nous sommes sortis et avons aperçu de grands gaillards... en kaki... bourrés d'armes... Nous leur avons sauté au cou... et j'ai commencé à "chialer"... J'ai pleuré, j'ai pleuré... Ils devaient avoir l'air penauds avec moi, ils me tapotaient sur l'épaule en me disant : "Don't cry Frenchy, don't cry..." Ils se sont fait servir des omelettes et ont menacé le village de représailles s'il nous arrivait quoi que ce soit. Puis ils

ont continué leur chemin. Ils sont partis sans nous laisser d'armes. Je regrette de ne pas les avoir suivis ; mais qu'auraient-ils fait de moi ?

Avant l'arrivée du reste des troupes américaines, des soldats allemands se sont également réfugiés à Pestenacker et des SS se sont installés dans notre grange... Ils auraient pu monter prendre de la paille à n'importe quel moment... Fred et moi gardions à portée de main une fourche au cas où un SS nous trouverait ; nous étions prêts à enfourcher le premier venu, quitte à ne pas survivre longtemps. Ils ne sont pas montés et sont partis au bout de quelques heures ! Nous sommes restés cachés vingt-quatre heures sans bouger et sans manger.

Les troupes américaines sont arrivées peu après. Ils étaient tellement horrifiés de la découverte des commandos de Dachau qu'ils voulaient tuer tous les paysans des villages environnants. Moi, je ne ressentais que la joie de la libération ! J'étais profondément soulagé mais l'effet de surprise était passé. J'ai été hébergé dans une auberge et je revivais. »

Témoignage de Charles Baron (extraits), cité dans Habif, Karine, *Le jour d'après. Douze témoins de la libération des camps*, Paris, Éditions Patrick Banon, 1995. pp. 91 à 93.

Avant l'arrivée du reste des troupes américaines, des soldats allemands se sont également réfugiés à Pestenacker et des SS se sont installés dans notre grange...

Conscience ou inconscience d'être libéré

DOCUMENT 5 (témoignage)

« Le 12 avril 1945, à 3 h 30 (de l'après-midi), toutes les usines renvoient les ouvrières qui arrivent excitées, les yeux brillants, énervées, exubérantes.

Depuis le matin, les hommes (des prisonniers de guerre) leur donnent des nouvelles étonnantes : «Les Américains sont à Dessau, à seize kilomètres d'ici, ils peuvent arriver dans la nuit, [...] au premier coup de feu entendu [...], vous filerez en direction des Américains. Nous pouvons être délivrées cette nuit ou demain.»

[...]

Mais la nuit passe, et justement sans un coup de feu, sans la moindre alerte. [...] à 6 heures, coup de sifflet : «Rassemblement dans la cour [...], avec une couverture.»

Les Allemands et les Allemandes se sont habillés en civil. Ils ont la frousse eux-mêmes.

Il faut marcher [...] pour prendre les camions qui doivent nous déposer à une gare quelconque. Nous repartons de Raguhn à quatre cent vingt-huit femmes sur cinq cents venues deux mois plus tôt, soixante-douze sont mortes depuis. [...]

Nous arrivons dans une gare. [...]

Je suis malade à crever [...] On nous fait grimper cent vingt par wagon. [...] Nous nous comprimons, [...] nous montons l'une sur l'autre.

Le train démarre enfin. J'ai mal, je n'en peux plus. [...] Aucune notion du temps. [...] le temps passe, le train roule, s'arrête et roule encore longtemps. [...] Un jour, [...] on nous donne un bout de pain et une rondelle de saucisson.

Un jour, enfin, le train s'arrête, en pleine campagne, et on nous laisse descendre du wagon, des camarades m'aident à descendre et me déposent par terre ; [...]

Pas d'eau, mais on arrive quand même à prendre celle de la machine qui est tiède, qui sent le fer et qu'on boit.

Les *Posten* (gardes) hongrois nous laissent tranquilles, pas très rassurés sur leur sort personnel.

Le train repart. [...]

Il y a deux mortes au cours du voyage. [...]

Et le train marche, s'arrête de longues heures, mais on ne sait où il nous mène. [...]

J'arrive à dire doucement à Rachel [...] qui semble la plus lucide d'entre nous : «Rachel, je ne peux plus tenir ; c'est mon dernier voyage, je vais mourir, mon cœur est faible, faible, c'est une question d'heures. [...]

Un jour enfin, j'entends un remue-ménage dans le wagon [...], j'entends dire : «On descend, on est arrivé.»

L'idée me vient : «Pourvu que, malade, on ne me mette pas en camion, pour être brûlée, comme à Auschwitz.»

Je reste la dernière [...] et je me traîne à quatre pattes jusqu'à la porte.

Je vois deux hommes, en bras de chemise, les bras tendus vers moi [...], je dis : «Non, je suis sale, et je sens mauvais.»

Ils me regardent et me disent en français : «Ne vous en faites pas, on vous nettoiera, ça ne fait rien, allez, venez [...].»

Je ne comprends rien. [...]

On me dépose au milieu d'une quantité d'autres malades étendus sur des brancards.

[...] Un monsieur s'approche et me dit : «Voulez-vous du sucre ?» et il en met un morceau dans ma bouche.

Des docteurs passent, m'examinent, prennent mon pouls. Une dame charmante m'interroge : «Vous êtes Française ? Désirez-vous quelque chose ? »

Enfin des hommes emportent les malades [...]. On nous hisse sur des charrettes tirées par des hommes et nous roulons en direction de l'hôpital.

Une jeune femme [...] suit le chariot [...]. Je lui dis : «Madame, est-ce qu'on va me brûler ?» [...] Elle me regardait croyant avoir affaire à une folle.

[...] Ensuite je suis tombée dans une complète inconscience. [...]

Un jour, j'ouvre un œil, puis l'autre [...].

Ensuite, ça a été rapidement. [...] J'ai reconnu [...] la petite Frida [...].

Je lui ai demandé : «[...] Où sommes-nous, qu'est-ce que nous faisons-là ?»

Frida me répond : «Tu es à l'hôpital. Nous avons été malades, nous avons eu le typhus, presque toutes celles de notre transport.»

«Mais où sommes-nous ?»

«En Tchécoslovaquie, à Theresienstadt.»

Voilà l'explication que Frida m'a donnée : «Des ordres sont arrivés à Raguhn de nous diriger, ainsi que tous les juifs des usines et des camps restant en Allemagne et dans toutes les parties encore non libérées par les Russes ou les Américains, sur la ville de Theresienstadt. [...]

Le 5 (juin), à 10 heures du matin, les camions américains viennent nous prendre. [...] Nous arrivons sur le terrain d'aviation de Pilsen. [...] À 4 heures 30, nous atterrissons à Bron (Lyon). »

Extraits de *Une Française juive est revenue*, livre témoignage de Suzanne Birnbaum¹, rédigé dès son retour de déportation, terminé à Digne, le 15 octobre 1945, imprimé par les Éditions du Livre français, Paris, au premier semestre 1946, réédition en 2003 par l'Union des déportées d'Auschwitz.

1 - Suzanne Birnbaum, née le 15 juillet 1903 à Paris, couturière, arrêtée dans son magasin de couture le 6 janvier 1944 parce que juive, déportée à Auschwitz-Birkenau par le convoi 66 du 20 janvier 1944.

Le 1^{er} novembre 1944, elle est évacuée avec un groupe de 3 000 femmes vers l'Ouest et transférée à Bergen-Belsen. En janvier elle apprend par des prisonniers (de guerre) français que les Alliés ont déclenché une offensive sur le Rhin.

Le 20 février 1945, 500 femmes dont 180 Françaises partent dans un transport, avec des Hongroises arrivées fin janvier, à Raguhn (Saxe), petit camp situé près de trois usines métallurgiques.

Évasions¹

Les évacuations sont parfois l'occasion d'évasions qui n'auraient pas été envisageables dans les camps de concentration ou *Kommandos* annexes : les transports en wagons-plateaux lors de ralentissement des trains permettent de sauter, les marches en zone boisée favorisent la sortie discrète d'une colonne, les étapes dans des granges offrent des possibilités de dissimulation sous la paille... Mais les évasions restent dange-

reuses, les détenus restent facilement identifiables par leur tenue rayée et, s'il leur arrive de trouver une aide auprès de paysans allemands, ils risquent surtout d'être repris par des SS, la *Feldgendarmarie*, les hommes du *Volkssturm* ou les Jeunesses hitlériennes. Et dans ce cas ils sont le plus souvent abattus sur place, ou exécutés peu après.

DOCUMENT 6 (témoignage)

[...] J'arrive à Kaufering² aux environs du 17 avril. Entre-temps notre colonne avait embarqué à Ulm sur un train de wagons ouverts, des wagons à charbon. Nous étions de toutes les nationalités dont une partie importante de juifs, les nuits étaient terribles, les uns sur les autres sans pouvoir bouger. On ne peut pas s'étendre. Je me retrouve seul au milieu de ces Européens, seul Français. Je reste deux ou trois jours à Kaufering, et de nouveau embarqué dans un transport qui nous mène à Landau-sur-Isar, en Basse-Bavière. [...] C'est un nouveau *Kommando* installé en pleine nature, dans des baraques sommaires, deux panneaux de planches posées l'une contre l'autre en pointe, couvertes de gazon. Nous sommes au bord d'une piste d'envol et devons terrasser une piste parallèle à celle existante, d'où s'envolent et reviennent les Messerschmitts que l'on fabriquait à Leonberg. [...]

Dans les derniers jours d'avril, à nouveau rassemblement, mauvaise évacuation, nouvelle marche de la mort. La deuxième qu'il faut effectuer à pied, sans manger, sans boire. Toujours les mêmes habits remplis de poux et sans couverture. [...] Nos gardiens sont ceux qui nous encadraient à Landau. [...] Ils sont moins agressifs, mais tuent ceux qui ne peuvent pas marcher. À un certain moment, en début d'après-midi, la colonne s'arrête. Je profite de ce flottement pour m'évader. Je marche droit devant moi sur la route qui arrive dans une ville qui s'appelle

Eggenfelden. Je rencontre un prisonnier de guerre français qui me cache dans leur campement. Les Américains arrivent deux ou trois jours après le 1^{er} mai, je suis libéré.

Je reste avec mes prisonniers de guerre. Et c'est avec eux, de nouveau dans des wagons à bestiaux, que je rentre en France le 25 mai. Je suis accueilli à l'hôtel Lutetia à Paris et le lendemain, je retrouve enfin ma famille.

Albert, Montal, extraits de *Une adolescence de guerre-Dachau à 15 ans*, publié à compte d'auteur.

Résistant, engagé à 15 ans dans le maquis « Groupe Lorraine 42 », arrêté le 5 septembre 1944 et envoyé successivement de Schirmeck (camp de représailles contre les Alsaciens-Mosellans réfractaires à la germanisation) à Leonberg, annexe de Natzweiler, puis Kaufering, annexe de Dachau, d'où il est évacué par « marche de la mort » et s'évade le 1^{er} mai 1945.

1 - Le Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah-Amicale d'Auschwitz a publié un fascicule intitulé *Les évasions des Marches de la mort Janvier-février et avril-mai 1945* (2^e trimestre 2014), auquel on pourra utilement se reporter pour trouver des récits d'évasion. (Publication du Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah, 73 avenue Parmentier 75011 PARIS, ou 39 boulevard Beaumarchais 75003 PARIS, www.cercleshoah.org).

2 - Sur Kaufering se reporter à *Mémoire vivante* n° 63 p. 4 et suivantes. (site www.fmd.asso.fr, onglet « Mémoire vivante »)

Comme chaque année, l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) a sélectionné un corpus d'archives spécifiques avec les équipes du Concours National de la Résistance et de la Déportation afin d'aider élèves et professeurs à préparer le concours et d'utiliser ces images pour illustrer leurs travaux. On peut s'y rendre sur le site suivant <http://blogs.ina.fr/edu>.

On pourra consulter des témoignages de libération et de retour de déportés, extraits du fonds archivistique de la vidéothèque de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, accessibles sur le blog de la Fondation (<http://blog-fondation-memoire-deportation.blogspot.fr/>).

3^e PARTIE

Retour et rapatriement

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette partie de l'étude est destinée à approfondir des données diverses concernant :

Les acteurs des RAPATRIEMENTS : Qui les organise ? Qui les prend en charge ? Qui y participe ? Est-ce une priorité chez les libérateurs ? Sont-ils collectifs ou individuels ? Comment distinguer les faux déportés des vrais ?

LES DÉLAIS écoulés entre libération et rapatriement,

LES MOYENS utilisés pour rapatrier les déportés : camions, trains (quel type de wagons ?), avions, bateaux,

LES PARCOURS, parfois complexes, sinueux ou aventureux,

LA DESTINATION : Tous les déportés libérés n'avaient pas forcément la possibilité de rejoindre un pays ou une patrie à la fin de la guerre ni, dans le cas des familles juives exterminées, seulement un foyer ou une famille à retrouver,

LE CAS PARTICULIER DE LA FRANCE, où les déportés rescapés (entre 40 000 et 50 000 au total) se sont trouvés mêlés à un flot de 1 300 000 prisonniers de guerre et 600 000 requis du STO, dont la société ne perçoit pas bien la différence de nature.

Retour et accueil

DOCUMENT 1 (témoignage)

Pendant ce temps, le comité de libération français avait réussi à obtenir des moyens de transport des Américains. Nous avons ainsi profité d'un convoi de camions conduits par des Noirs qui remontait sur Würzburg via Nuremberg. Nos conducteurs nous transportaient comme si nous étions une cargaison d'œufs ou de porcelaine. Sur l'autoroute, ils contournaient soigneusement, à toute vitesse, les trous d'obus. En même temps, ils parvenaient à nous faire la conversation dans le vent de la conduite et tournés vers nous, ils réussissaient malgré tout à garder un œil fixé sur la route et sur les pare-chocs arrière du véhicule qui les précédait. C'est ainsi que, dans le désordre général qui régnait à Würzburg, nous avons réussi à embarquer à bord d'un train qui devait nous ramener en France. Il ne nous fallut pas plus de trois jours pour parvenir en gare de l'Est à bord de nos wagons à bestiaux. Il y avait près de trois semaines que nous attendions ce grand moment.

L'attente avait été si longue qu'il me semble n'avoir éprouvé aucune joie particulière en débarquant sur le quai, sinon un sentiment de soulagement. Transportés au Lutetia, nous nous sommes d'un seul coup retrouvés dans l'atmosphère des camps, tous à poil une fois de plus, passage à la désinfection au DDT, réponses à des questionnaires de la Sécurité militaire, réponses à des questionnaires du ministère des Rapatriés, délivrance d'un bout de papier, dont personne ne nous avait dit à quoi il pourrait bien servir et qui devait se révéler, plus tard,

indispensable pour faire valoir nos droits. Et, d'un seul coup, hop ! projetés sur le trottoir de la rue de Sèvres, redevenus civils avec nos vêtements rayés, notre raie au milieu de nos cheveux tondus ras.

La foule nous regardait avec un mélange de stupéfaction et de commisération. Et je me sentais perdu au milieu d'elle. Je n'intéressais aucun de ceux qui étaient venus là pour chercher un parent, un ami. Ils étaient là aux aguets d'un visage, d'un seul visage. Les autres étaient quantité négligeable. Quelqu'un me poussa dans la cabine d'un camion qui passait. Je donnai la dernière adresse connue de ma mère en espérant qu'elle serait encore bonne. Et le camionneur démarra, avec moi, abasourdi, à ses côtés. Je regardais ce Paris, inchangé, sans vraiment le reconnaître. Le camionneur me débarqua devant le Bazar de l'Hôtel de Ville. Il me restait deux cents mètres à faire à pied. Alors, sur le bitume, de la plante des pieds, j'ai repris contact avec Paris. J'ai reconnu ma ville, je l'ai reconquise. Je venais de cesser d'être un matricule. Je venais de perdre tous mes pseudos, toutes mes fausses identités successives. J'étais revenu.

Dumoulin, Jean-Claude, *Du côté des vainqueurs (Au crépuscule des crématoires)*, Paris, Éditions Tirésias, 1999. pp.123 et 124.

Jean-Claude Dumoulin a été déporté à Mauthausen, Kommandos de Melk et d'Ebensee.

Autres regards sur les rapatriements

DOCUMENT 2¹

(mission de rapatriement de la Croix-Rouge de Besançon)

Dans les premiers mois de 1945, le rapatriement progressif des différentes catégories de personnes internées dans les camps nazis est pris en charge par le ministère des Prisonniers, Déportés et Rapatriés que dirige Henri Frenay au sein du GPRF². Cependant, au fur et à mesure de l'ouverture des camps en Allemagne et en Europe orientale, des difficultés de tous ordres entravent les démarches entreprises pour le retour des « absents ». La lenteur des opérations organisées par les Alliés, l'impatience des familles et l'inquiétude sur le sort des déportés expliquent l'envoi de missions ponctuelles dûment mandatées par les autorités administratives locales. C'est le cas de deux missions de rapatriement franc-comtoises envoyées en mai

1945 dans le camp de concentration de Dachau : celle du Comité départemental de la Libération (CDL) de Belfort et celle menée par Marguerite Marchand (1905-1968), responsable de la Croix-Rouge à Besançon.

Mission de rapatriement dirigée par Marguerite Marchand, responsable de la Croix-Rouge à Besançon, au camp de concentration de Dachau et au *Kommando* d'Allach (14-27 mai 1945).

1 - Documentation fournie par le musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, service pédagogique éducatif.

2 - Gouvernement Provisoire de la République française.



© Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon (Fonds Marchand)

Carte d'appartenance de Marguerite Marchand au mouvement Ceux de la Résistance (CDLR).

Marguerite Marchand dirige le service des prisonniers, internés et déportés de la Croix-Rouge du Doubs et prolonge à travers cette mission une activité d'aide et de soutien qui a accompagné les résistants internés et leurs familles pendant toute la période de l'Occupation. Elle partira une nouvelle fois récupérer des déportés des camps allemands en juin et juillet 1945.

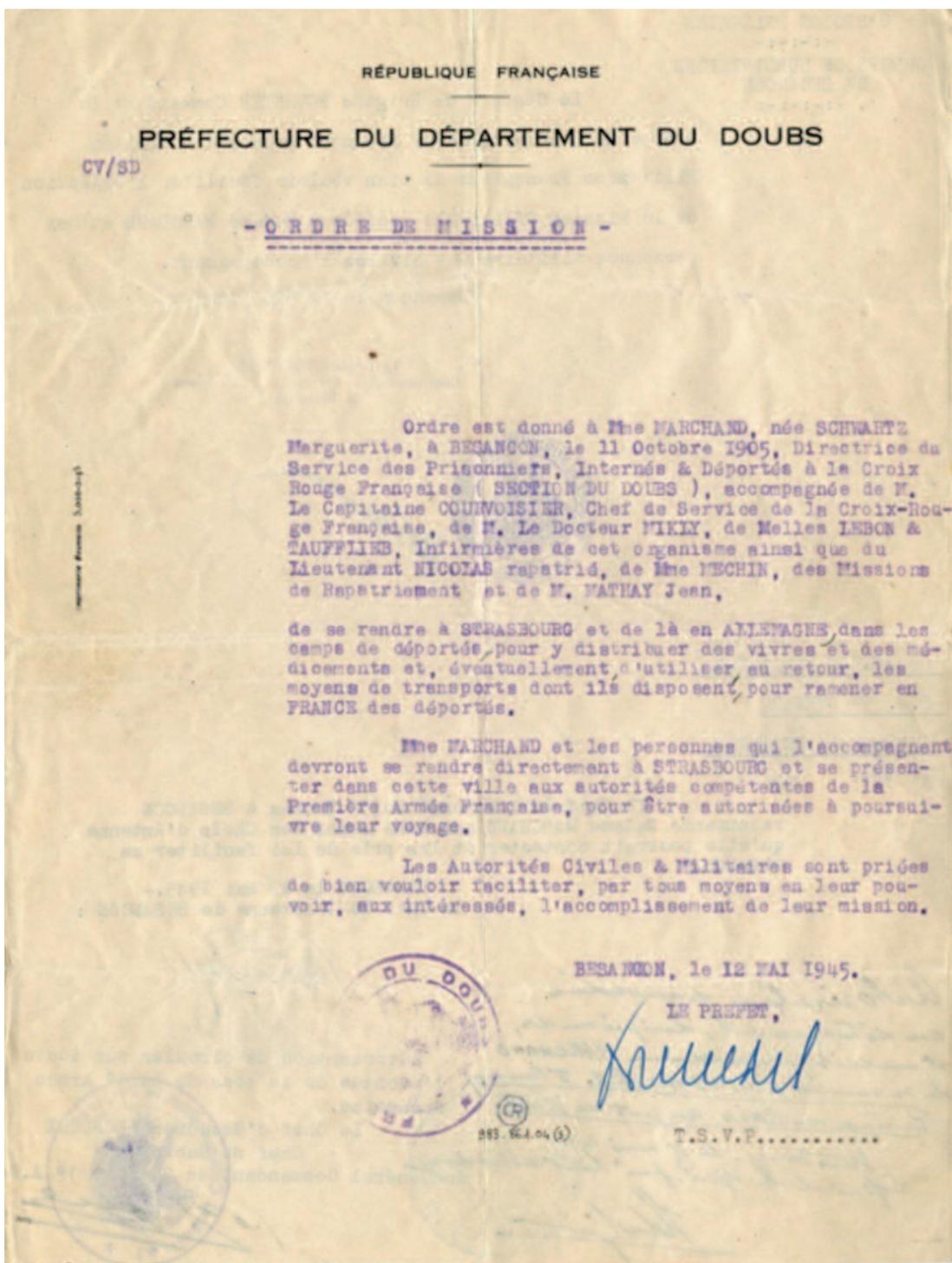
Libérés, mais consignés

DOCUMENT 3¹

Libérés par les Américains le 29 avril 1945, le camp de Dachau et le *Kommando* d'Allach sont immédiatement placés en quarantaine. Dans la crainte des risques de contamination par les épidémies de typhus et de dysenterie, les anciens déportés sont consignés à l'intérieur du camp. Certains échappent néanmoins à la vigilance des soldats américains chargés de les surveiller et tentent de retourner dans leur pays. Un résistant franc-comtois déporté, le lieutenant Robert Nicolas, parvient ainsi à rentrer à Besançon au début du mois de mai ; il alerte immédiatement

Marguerite Marchand sur l'état sanitaire inquiétant de ses camarades. L'impatience, l'incertitude, les restrictions et la faim rendent en effet de plus en plus insupportables les conditions d'attente dans les camps. Une expédition est alors rapidement organisée avec deux camions réquisitionnés par le préfet du Doubs ; une infirmière, un médecin, un chauffeur, une représentante du ministère, notamment, composent le convoi.

1 - Documentation fournie par le musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, service pédagogique éducatif.



© Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon (Fonds Marchand)

Ordre de mission délivré à Marguerite Marchand le 12 mai 1945 par le préfet du Doubs.

Difficultés d'un rapatriement

DOCUMENT 4

Une jeune interprète âgée de 20 ans, Marie-France Tauffliebe, accompagne cette mission ; son récit, rédigé quelques mois après son retour d'Allemagne, raconte avec détail les démarches, les difficultés et l'état sanitaire dans lesquels le rapatriement des déportés francs-comtois s'est déroulé.

III

~~XXXXXX.~~

Le lendemain matin nous entrons au camp de DACHAU, énorme camp qui ressemble plutôt à un village où il reste encore des quantités de déportés que l'on ne veut pas lâcher à cause du typhus, mais dont on ne s'occupe pour ainsi dire pas. Il règne dans ce camp une grande liste de ravitaillement y est insuffisante. Nous y consultons les médecins. Nous obtenons l'autorisation d'en sortir 40 de DACHAU et 20 du camp d'ALLACH, nous ramenons ainsi tous ceux de notre région. Nous repartons à ALLACH où nous déjeunons chez un ancien prisonnier de DACHAU dans une petite villa. Nous retournons au camp pour préparer le départ des 20 qui doivent partir, le lendemain officiellement et des 15 qui forment notre corps franc et qui veulent sortir en douce la nuit du camp. Le soir nous dinons et couchons à DACHAU au même endroit que la nuit précédente.

Le lendemain le jeudi 24 nous retournons à DACHAU avec nos camions, et faisons le chargement de 40 déportés. Puis nous allons à ALLACH, faisons le chargement de nos 20 autres. Nous sommes mêlés à un convoi se dirigeant sur Constance que nous devons suivre en principe. Nous n'avons pas de peine à le lâcher et à reprendre nos 20 intrépidités qui nous attendent impatiemment dans un ancien camp de travailleurs. Ceci fait nous nous settons en route, vers LINDAU. Nous déjeunons en route dans les camions pour ne pas perdre de temps, et arrivons à LI'DAU le soir. Nous installons les déportés au centre de BRUGENS où ils reçoivent un bon dîner et où ils peuvent se reposer, car nous en avons quelques uns qui sont bien fatigués (Zemmer, Cuby). Nous les laissons là et repartons dîner et coucher à LINDAU et retrouver les MECHIN que nous avions laissés à LINDAU.

Vendredi 25 nous allons les rechercher à BRUGENS, où ils passent à l'épouillage et à la Sécurité sanitaire, ils y déjeunent à midi et nous partons en direction de FRIBOURG. La route est belle mais fatigante nous traversons toute la forêt noire, et la descente sur FRIBOURG est superbe. Nos hommes sont fatigués, nous les installons au centre d'accueil de FRIBOURG qui ne fonctionne pas de façon merveilleuse. Quand ils nous couchons dans un hôtel où les boches relèvent la tête car ils sont trop bien traités par les officiers de la place qui sont désagréables et ne s'agissent pas nous faire servir à dîner.

Samedi 26 nos déportés passent à l'épouillage et nous partons à 11 heures pour passer le Rhin. Nous le passons à NEUF BRISACH qui est entièrement détruit. Le pont est un pont de bateau étroit juste la place du camion et qui n'a pas de rebord ce qui est assez impressionnant. Les rapatriés debout dans leurs camions sont très émus, se désolent, chantent la Marseillaise, les plus fatigués même ont le sourire et tous reprennent des couleurs et leur entrain.

Nous sommes maintenant en France, partout c'est l'accueil enthousiaste de la population alsacienne qui salue nos camions qui portent les inscriptions: Vive la France, Les rescapés de DACHAU. Nous arrivons à COLMAR au centre d'accueil pour déjeuner. La belle réception, les rapatriés se reposent font faire leurs formalités nécessaires: épouillage, douches désinfectantes, primes, collis de Croix Rouge. Le centre fonctionne à merveille et à 3 heures tous sont établis et font un bon déjeuner qui les remontent aussitôt. Nous en laissons

IV

4 en route, 3 qui sont tout près de chez eux, un autre, CUEY, est trop fatigué pour continuer et reste à l'hôpital. Nous avons appris malheureusement qu'il était mort 15 jours après, au moins avait-il eu la joie de revoir sa mère avant sa mort.

Pendant nos temps nous déjeunons au mess de COLMAR et à ~~XXXXXX~~ ~~XXXXXXXX~~. Nous quittons cette ville toutes les formalités terminées à 5 heures et nous dirigeons sur BELFORT où nous arrivons à 7 heures. Là une foule nombreuse attend le retour des rapatriés de Belfort et ce sont des cris de joie de part et d'autre. Nous descendons au centre d'accueil où tous dînent. Là il y a une petite discussion avec un médecin de BELFORT qui par crainte de la ~~XXXXXX~~ contagion ne veut pas les laisser sortir et aller voir leurs familles. Certains sortent tout de même par la fenêtre et d'autres vont au bal, d'autres au café. Ils sont fous de leur liberté et feraient des imprudences. Aussitôt faut-il aller les chercher et les ramener au lit jusqu'à 1 heure du matin. Enfin à 2 heures tout le monde dort. Mme Marchand prévient la Préfecture de notre arrivée pour le lendemain à 11 heures 1/2 à la Préfecture.

Nous repartons le dimanche matin 27 à 8 heures. Chacun reprend sa place dans le camion, Nicolas et moi avec ceux d'Allach par derrière Mme Marchand et Mme Mechin part devant, Melle le Bon et M^{re} Courvoisier à l'arrière avec ceux de Dachau dans l'autre camion. Nous laissons 2 déportés à BELFORT où ils ont leurs familles. Un peu avant BESANCON nous nous arrêtons pour décorer les camions, de branchages et d'inscriptions. NICOLAS écrit sur les camions "Mission MARCHAND", c'est le seul qui puisse nous être donné puisque Mme Marchand a tout fait. Cette dernière se met avec nous pour être au milieu de ses déportés à l'arrivée.

Nous arrivons à 11 heures 1/2 descendons par Battantix, les déportés saluent tout le monde, mais la population de BESANCON (froide comme toujours) ne répond rien!

Arrivée à la Préfecture où nous sommes attendus par le Préfet et autres personnalités: vin d'honneur, avec allocutions puis nous repartons déjeuner à l'hôpital. Après le déjeuner chacun passe à la radio et il y a bien des tristesses en constatant le voyage terrible qu'ils ont fait ces années de bagnes sur de si belles santé!

Des voitures particulières se sont gentiment mises à la disposition des uns et des autres et à 5 heures tous sont embarqués, sauf 3 qui doivent être hospitalisés tout de suite, car ils ont les poumons gravement atteints. Tous ceux de MONTELLIARD sont reconduits en car avec Mme Marchand, NICOLAS et moi, nous disposons chacun dans son pays, il y en a beaucoup pour MONTELLIARD.

Chacun étant rentré chez lui, nous dinons à MONTELLIARD à l'hôtel de Melle BOILLLOT et rentrons le soir à 2 heures du matin.

Récit du premier voyage en Allemagne effectué du 14 au 27 mai 1945, rédigé par Marie-France Tauffliebe, infirmière-interprète.

Les documents du fonds Marchand¹ éclairent les conditions chaotiques et l'improvisation du rapatriement des déportés. Ils révèlent les multiples obstacles, diplomatiques, administratifs et sanitaires, auxquels ont été confrontés les déportés comme les missions chargées de les rapatrier.

1 - Ces documents sont conservés au musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

Justifier son identité et sa qualité

DOCUMENT 5

Carte provisoire d'identification d'interné civil du camp de Buchenwald de Frédéric-Henri Manhès, l'un des membres de la Résistance clandestine française à Buchenwald, ancien adjoint de Jean Moulin, établie le 18 avril 1945, peu après la libération du camp. Nombre de collaborateurs de la Gestapo et de la SS ont tenté de se faire passer pour des détenus. Il fallait en conséquence doter les détenus « authentiques » de papiers officiels permettant de les identifier sans ambiguïté.

Ausweis - Certification.
M A N H È S Henri Frederic
Herr
Militär
geb. am 9.6. 89 in Etampes / S- et O. /
born
at BARGEMON / Var /
zuletzt wohnhaft
last domicile
wurde vom 24.1.44 bis 11.4.45
In nationalsozialistischen Konzentrationslagern gefangen
gehalten und vom Konzentrationslager Buchenwald
bei Weimar in Freiheit gesetzt.
was kept in captivity from 24.1.44 to 11.4.45
in Nazi-German concentration camps and was liberated from the
concentration camp of Buchenwald.
Unterschriften und Stempel:
signatures and stamps:
Lagerkomitee Camp-Committee
Lagerkommandant
Camp-commandant
Weimar-Buchenwald, am 18.4.1945

**Provisional identification card
for civilian internee of Buchenwald.**
Vorläufige Identitätskarte für Buchenwälder Zivilinterneerte.
Current number 11.840 Internee number 42040
Laufende Nr. Häftlings-Nr.
M A N H È S
Family name
Familiennamen
Christian Henri Frederic Alfred
Vornamen
Born 9. 6. 89 at Etampes /S.e.O./
geboren in
Nationality French
Nationalität
Address PARIS 9 e., 82 rue de Rome
Adresse
Fingerprint:
Fingerabdruck
Signature:
Unterschrift
LE COMITE FRANÇAIS
President Secrétaire
Weimar-Buchenwald, am 18.4.1945

Le rapatriement, une épreuve encore

DOCUMENT 6 (histoire)

Dans les zones contrôlées par les Anglo-Américains, malgré un certain nombre de difficultés, les choses se passaient relativement bien, d'autant que la France était la base arrière de l'ensemble des troupes : le flux du rapatriement était naturel. À l'Est, dans la zone contrôlée par les Soviétiques, il en allait tout autrement. La principale filière de rapatriement passait par Odessa et la Méditerranée. Mais avant d'embarquer sur les

rare bateaux faisant la liaison, il fallait traverser toute l'Europe centrale alors que les Russes ne mettaient pas un grand empressement à organiser le rapatriement. Le parcours d'Alexandre Kohn illustre bien ces longues pérégrinations, plus ou moins bien acceptées. Un déporté libéré d'Auschwitz par les Russes à la fin du mois de janvier a confié ses déboires aux historiens du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale :

« Il reste trois semaines à Birkenau après sa libération. Il dit que les Russes qui leur rendaient visite tiraient en l'air pour signaler leur arrivée. On les installe à 4 km d'Auschwitz dans des maisons de briques. Les Russes les font travailler, même les malades [...] Trois mois après leur libération, un wagon à bestiaux, s'arrêtant cinquante fois, les conduit à Odessa, où ils sont logés correctement dans des casernes. Un officier français détaché par le général de Gaulle les recueille. Discours. Il ne comprend rien et confond les déportés politiques avec les STO. »



Marseille, arrivée d'un bateau en provenance d'Odessa, ramenant en France des prisonniers et des déportés libérés par les Soviétiques, 1945.

Matar-Bonucci, Marie-Anne et Lynch, Edouard (dir.), *La Libération des camps et le Retour des déportés. L'histoire en souffrance*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1995, p. 118.

DOCUMENT 7 (*témoignage*)

Le jour suivant, notre rêve de toujours était devenu réalité. À la gare de Katowice¹ le train nous attendait, un long train de marchandises dont nous, Italiens (nous étions huit cents environ), prîmes possession au milieu d'une joie bruyante. Odessa ; et puis un voyage fantastique par mer à travers les portes de l'Orient ; et puis, l'Italie.

La perspective de parcourir des centaines de kilomètres dans ces wagons disloqués, en dormant à même le plancher, ne nous préoccupait pas le moins du monde, pas plus que ne nous préoccupaient les stocks alimentaires dérisoires dont les Russes nous avaient munis : un peu de pain et une boîte de margarine de soja pour chaque wagon. C'était une margarine d'origine américaine, fortement salée et dure comme du parmesan : elle était évidemment destinée à des climats tropicaux, et il était difficile d'imaginer par quels détours elle avait échoué entre nos mains. Le reste, nous assurèrent les Russes avec leur négligence habituelle, nous serait distribué au cours du voyage. Ce train chargé d'espoir partit à la mi-juin de 1945. Il n'y avait aucune escorte, aucun Russe à bord : le responsable du convoi était le docteur Gottlieb, qui s'était joint à nous spontanément et cumulait en sa personne les fonctions d'interprète, de médecin et

de consul de la communauté itinérante. Nous nous sentions en de bonnes mains, protégés des doutes et des incertitudes : à Odessa un bateau nous attendait.

Le voyage dura six jours et si au cours de celui-ci nous ne fûmes pas poussés par la faim à la mendicité ou au banditisme, le mérite en revient exclusivement au docteur Gottlieb. Aussitôt après le départ il était apparu clairement que les Russes nous avaient lancés dans ce voyage sans prendre aucune mesure, sans passer aucun accord avec leurs collègues d'Odessa et ceux des étapes intermédiaires. Quand notre convoi s'arrêtait dans une gare (et il s'arrêtait souvent et longtemps car le trafic régulier et les transports militaires avaient la priorité), personne ne savait que faire de nous. Les chefs de gare et les responsables de l'étape nous voyaient arriver avec stupeur et désolation, anxieux à leur tour de se débarrasser de notre présence gênante.

Levi, Primo, *La Trêve*, Paris, Bernard Grasset, 1966, pp.128 et 129.

1. Localité proche d'Auschwitz.

Pas de destination ?

DOCUMENT 8 (*Bergen-Belsen, le sort des Juifs de l'Est après la libération*)

Contrairement aux détenus originaires de l'Ouest, rapatriés durant les premiers mois qui suivent la libération du camp, la plupart des ressortissants Juifs de l'Est restent sur place après la libération du camp. Il ne peut en effet plus être question pour eux de rentrer dans leur pays d'origine. Ils sont donc regroupés dans les casernes de l'ancien terrain militaire d'entraînement, qui devient le plus important camp de personnes juives déplacées, dans l'Allemagne de l'après-guerre. Un comité central des Juifs libérés en zone britannique est constitué. Certains souhaitent émigrer vers un autre continent : Amérique ou Australie. Mais beaucoup espèrent que la création d'un État juif en Palestine marquera un nouveau départ à leurs vies brisées. Ils voient dans le sionisme la seule réaction politique

possible au génocide perpétré par les nazis et le fondement d'une nouvelle identité collective. L'échec initial de la fondation d'un État juif en Palestine, du fait de l'opposition de la Grande-Bretagne, alors puissance mandataire en Palestine, et le refus opposé à l'émigration des Juifs restés à Bergen vers le Moyen-Orient, sont sources de conflits entre eux et les autorités britanniques. La situation se dénoue avec la création à l'ONU de l'État d'Israël en mai 1948. L'émigration vers Israël devient enfin possible.

Extrait de la revue *Mémoire vivante* n° 47 (septembre 2005), Bergen-Belsen, Fondation pour la Mémoire de la Déportation dossier p. 5 (www.fmd.asso.fr, rubrique *Mémoire vivante*).

4^e PARTIE

Et après ?

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Bien des aspects du retour des déportés, mentionnés ci-après, font apparaître des problèmes d'incompréhension ou de subjectivité et des situations d'une grande complexité. Presque chaque déporté rescapé présente une situation spécifique. Ces aspects seront utilement abordés avec les enseignants ou par des enquêtes auprès de témoins. L'étude pourra aborder les points suivants :

L'ACCUEIL reçu par les déportés est diversement apprécié : les questionnaires destinés à savoir d'où ils viennent, qui ils sont, « la suspicion » qui entoure leur interrogatoire, ont quelque chose de proprement insupportable.

ATTENTE OU DÉTRESSE DES FAMILLES : Pour les familles, le retour était synonyme d'angoisse dans l'attente d'informations sur le sort des êtres attendus ou de détresse en cas d'annonce d'une disparition. Que dire ou que répondre pour les déportés ? Comment annoncer la mort ou la disparition d'un camarade ? Comment affronter la détresse non exempte de suspicion des familles des disparus ?

RUPTURE : Pour les survivants, le monde « d'avant » leur déportation est désormais le monde « d'après », qui leur est devenu étranger :

Dans certaines familles, les rapports sont difficiles, voire conflictuels.

Dans la société, l'incompréhension domine : d'où viennent ces déportés, qui sont-ils, pourquoi ont-ils été déportés ?

SOLITUDE : Certains rescapés ont perdu parents et famille. En arrivant en France, ils se retrouvent seuls. Comment s'en sortent-ils ?

SPOLIATION ET PILLAGE : Dans bien des cas le patrimoine familial des rescapés a été spolié (cas des Juifs) ou pillé (cas de certaines familles de résistants dont tous les membres ont été déportés, comme la famille Le Tac¹).

SORT DES ENFANTS JUIFS ORPHELINS : Leur situation présente des spécificités. Pour eux, il ne s'agit pas à proprement parler de retour, mais d'une vie nouvelle à construire dans un pays qui n'est pas forcément le leur. On s'interrogera sur le regard que ces enfants, tirés de l'horreur concentrationnaire (où ils ont grandi), portent sur le monde qui les entoure et les encadre, sur la nature des rapports humains qu'ils ont pu conceptualiser dans l'enfer concentrationnaire.

POUR LES DÉPORTÉS PLUS ÂGÉS : Il faut reprendre une formation professionnelle, des études, ou une profession antérieure. Cette réadaptation à la vie sociale et professionnelle exige des efforts, parfois une aide ou une assistance. Des structures ont été créées (par qui ? rôle des associations ? de l'État ?) pour aider à cette phase de réadaptation à la vie sociale.

1 - Le Tac, Monique, *Yvonne Le Tac, Une femme dans le siècle (de Montmartre à Ravensbrück)*, Paris, Éditions Tirésias, 2000.

L'attente

DOCUMENT 1

Il est clair que tout le circuit (NDLR : *Il s'agit de la famille et des proches de l'auteur*) était frappé au cœur par l'absence de mes parents. Ils étaient donc « déportés ». Ce mot, je sais parfaitement quand je l'ai employé pour la première fois. [...] Je me trouvais donc isolé, isolé dans l'attente, isolé dans la souffrance. Je ne me sentais pas membre d'une communauté. [...] La première semaine de mai 1945 fut glorieuse, débouchant sur la victoire, annoncée dès le 6. Les Champs-Élysées s'illuminèrent, et même si tous les témoins du 11 novembre 1918 disaient et nous répétaient que ce n'était pas la même chose, on eut un vrai sentiment de joie. [...] Mais cette joie était fort mélangée. [...]

Comment réaliser, au-delà de la pure attente, « ce qui s'était réellement passé » ? Quand les Alliés eurent ouvert les portes, prisonniers et déportés – ces fantômes – rentrèrent, quand ils avaient survécu. Naturellement tous les miens se mirent en quête. Où avaient été conduits Margot et Lucien (NDLR : *Il s'agit des parents de l'auteur*) ? [...] Dès Saint-Agrève on nous avait parlé de la Silésie. On sut donc assez vite que ce convoi, que nous appelons aujourd'hui le convoi numéro 75, avait quitté Drancy pour Auschwitz le 30 mai 1944. Pour Auschwitz et plus précisément pour Birkenau, qui avait à cette date une double image, celle d'un camp de femmes et celle d'un lieu d'extermination. J'obtins du ministère concerné un certificat qui me fut délivré le 24 septembre 1945.

Il revenait peu de déportés d'Auschwitz-Birkenau. Les symboles de la déportation s'appelaient alors Buchenwald, Dachau, Mauthausen et Ravensbrück. Je ne fus pas admis à participer à l'enquête. Ma seule démarche tint dans une visite à la Croix-Rouge polonaise qui avait ouvert une antenne à Paris et recueilli les demandes de renseignements. [...] Un

survivant affirma que Lucien était encore vivant novembre 1944. Quel survivant ? Je ne suis pas autorisé à le rencontrer et je ne sais même pas si cette nouvelle n'a pas été inventée pour apaiser notre angoisse car, depuis, je n'ai pas reçu la moindre précision ni la moindre confirmation. Mais il est vrai que je repris espoir. [...]

Ils ne revinrent pas ; ils étaient donc morts. Je continuais à espérer en un hypothétique retour par Odessa. C'est, je pense, au début d'octobre 1945, que Marthe me dit qu'il fallait affronter la vérité en face et que mes parents ne reviendraient jamais. [...] Cette double mort, peu à peu, devint une mort légale. C'est seulement en août 1948 qu'un acte de décès fut transcrit sur le livret de famille de mes parents et en novembre 1955 que la mention « mort pour la France » fut concédée, sans que cette expression eût beaucoup de sens. [...] En octobre 1945, donc, *je sais*. L'évidence est rationnelle, mais non toujours convaincante. Une disparition dans ces conditions permet-elle le « travail de deuil », ce que Proust a décrit si minutieusement dans *Albertine disparue* ?

Extraits de *Mémoires, la brisure et l'attente 1930-1955*, de Pierre Vidal-Naquet, Seuil La Découverte, 1995.

Pierre Vidal-Naquet, né le 23 juillet 1930 à Paris et mort le 29 juillet 2006 à Nice, est un historien français. Il fut directeur d'études à l'École des Hautes études en sciences sociales et directeur du centre Louis-Gernet, fondé par Jean-Pierre Vernant. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la Grèce ancienne et sur l'histoire contemporaine, et se distingue par son action et ses écrits contre le négationnisme.

Je continuais à espérer en un hypothétique retour par Odessa. C'est, je pense, au début d'octobre 1945, que Marthe me dit qu'il fallait affronter la vérité en face et que mes parents ne reviendraient jamais. [...]

Qui n'est pas rentré ?

DOCUMENT 2
(l'hôtel Lutetia à Paris fut le centre d'accueil principal des déportés rapatriés)

Paris, hôtel Lutetia, déportés consultant des fiches de recherche de déportés non rentrés, mai 1945.



© AFP



© AFP

Où sont-ils ? Sont-ils vivants ?

DOCUMENT 3

Paris, hôtel Lutetia, familles en attente de renseignements sur des déportés non rentrés, mai 1945.

Un monde devenu étranger

DOCUMENT 4 (témoignage)

« Émotion de revoir nos amis, mais je suis si loin, trop lucide, comme un mort qui reviendrait pour voir profondément, sans rien pouvoir s'éviter, un monde auquel il n'appartient plus. Je ne suis plus vivante, mais morte à toute cette vie, plus intégrée dans ce monde. Le dépouillement est si complet que rien ne m'y rattache. Pourquoi suis-je encore ici, sans liens ?

À Saint-Brieuc, je retrouve ma grand-mère, mes deux sœurs, mon petit-neveu que je ne connaissais pas. C'est une si grande douceur, mais je reste si loin. À Ker-Avel aussi, dans ma maison, je me sens morte. Bréhat que j'ai tant aimé ne me touche même

plus ; sa beauté vraie et forte me reste extérieure. Il faut tout repenser, redécouvrir, réapprendre dans ce monde, avec étonnement, émerveillement, pitié ou horreur, retrouver un sens à cette vie qui est nôtre. »

Extraits de Marie-José Chombart de Lauwe (résistante, déportée à Ravensbrück puis Mauthausen), *Toute une vie de résistance*, FNDIRP, Paris 2007, 2013, p. 156.

Marie-José Chombart de Lauwe est présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

Un environnement familial problématique

DOCUMENT 5 (témoignage)

Nous sommes rentrés à Paris, ma mère et moi, le 25 juin 1945. Nous sommes passés par l'hôtel Lutetia où nous avons appris que mon père, prisonnier de guerre, était déjà rentré de captivité. Nous avons passé la nuit au Lutetia et le jour suivant nous avons retrouvé Ménilmontant et notre appartement. J'ai aussi bien sûr retrouvé mon père mais ne conserve pas le souvenir d'effusions particulières. Il y avait à la maison, ce 26 juin, ma tante et mon oncle, mon frère, enfant caché ; mais lui, je ne le revois pas quand je repense à ces moments.

[...]

À notre retour, nous n'avons pas parlé de la déportation ; à personne ! Je ne me suis jamais confié à cette époque, ni à des copains, ni à des adultes. Mon père, prisonnier de guerre, était persuadé qu'il avait été le plus malheureux. Il est d'ailleurs sorti de cette épreuve gravement malade du cœur. Une fracture définitive s'est creusée entre mon frère et moi. Lui avait eu le

sentiment d'être abandonné, moi j'avais vécu la déportation avec ma mère. Nous étions tous deux victimes mais incapables de communiquer à l'autre nos souvenirs et encore moins notre souffrance personnelle. Nous dormions ensemble mais le mutisme restait total. Ma mère, si elle lui prodiguait toute sa tendresse, ne pouvait s'empêcher de me témoigner plus d'inclination, du fait de ce que nous avons vécu ensemble et que nous taisions.

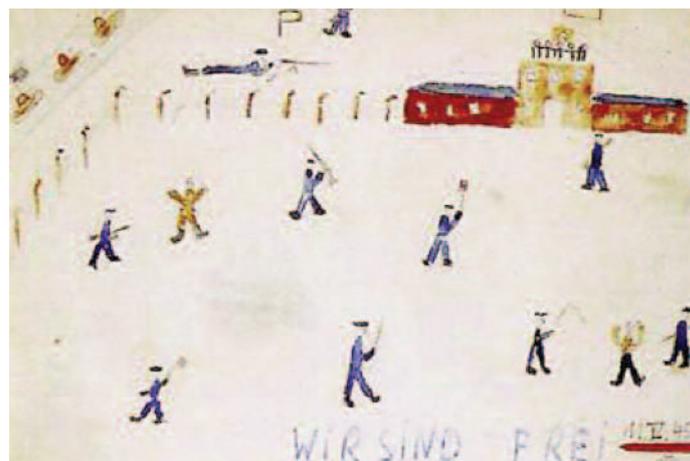
Bigelman, Albert, *J'ai eu 12 ans à Bergen-Belsen*, « Témoignages de la Shoah », une coédition Fondation pour la Mémoire de la Shoah/Le Manuscrit, 2005, in chapitre 6, pp. 119-124 (enfant de prisonnier de guerre juif, déporté avec sa mère au camp dit « de l'Étoile » à Bergen-Belsen¹).

1 - Sur Bergen-Belsen et le camp de l'Étoile, on peut se reporter à la revue *Mémoire vivante* n° 47 (septembre 2005).

Les enfants juifs orphelins : leur cas particulier

DOCUMENT 6¹

Le cas des 426 enfants orphelins libérés de Buchenwald, accueillis en France, dans une maison de l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE), à Écouis (Eure), est riche d'enseignements : ils y vivent une expérience difficile de réadaptation à la vie sociale. Katy Azan, historienne, a étudié leur retour qu'elle décrit ainsi : « Première difficulté ou erreur, facile à dénoncer a posteriori, les jeunes sont regroupés par classes d'âge. Or les affinités et les liens du groupe sont essentiels surtout après leur

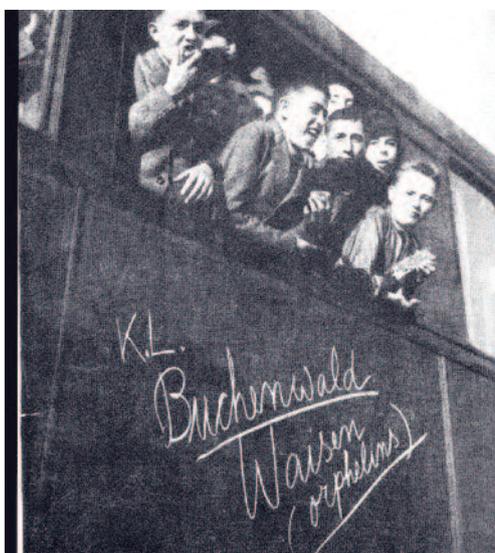


Wir sind frei (Nous sommes libres) 11 avril 1945.

Thomas Geve en 1943 est déporté à 13 ans avec sa mère à Auschwitz. Puis il est évacué sur Gross-Rosen, et Buchenwald. À la libération, il reste quelques semaines à Buchenwald, où il réalise 79 petits dessins miniaturisés sur sa vie d'enfant déporté. Ce dessin traduit la vision du jeune Geve de la libération du camp de Buchenwald.

vécu en camp. Les rivalités entre Polonais et Hongrois qui existaient déjà au camp perdurent et génèrent de la violence. "Les révoltes à cause de la nourriture montrent leur méfiance". Elle corrobore le diagnostic établi en 1945 par Ernest Jouhy : "Après les expériences terrifiantes des camps, il ne fallait pas s'étonner si ces jeunes avaient perdu le sens des appréciations normales. Tout ce qui contrecarrait leurs propres projets, leurs désirs ou leurs rêves, était attribué d'office à la mauvaise volonté d'autrui". Restent la rage de vivre, une grande excitation et une grande inquiétude. »

1 - Document fourni par le Cercle d'Étude de la Déportation et de la Shoah.



Arrivée en France des orphelins de Buchenwald.

Les enfants de Buchenwald¹

DOCUMENT 7 (témoignage)

En voiture s'il vous plaît ! Un train luxueux de deuxième classe – vous vous rendez compte ? finis les wagons à bestiaux – nous est réservé. Voyage agréable, excitant. [...] Le train s'arrête près de la frontière. On nous fait descendre. Un commissaire de police tient un discours dont nous ne saisissons pas un mot. Je vois des bras se lever. Plus tard, on me dira que le commissaire avait invité tous ceux qui voulaient devenir citoyens français à lever le bras. [...] Conséquence de ma bévue : des déboires et des brimades administratives sans fin, chaque fois que je devrais renouveler ma carte de séjour.

Le train repart, nous applaudissons : nous sommes en France. [...] Les représentants de l'OSE² nous accueillent dans un château splendide à Écouis, dans l'Eure. [...] Le groupe de jeunes croyants auquel j'appartiens réclame de la nourriture kascher.

Écouis, c'est le début de notre réadaptation à une existence dite normale. [...] Pauvres moniteurs et monitrices. Croient-ils pouvoir nous éduquer, nous qui avons regardé la mort en face ? [...] Le plus jeune d'entre nous possède une somme d'expériences plus vaste que le plus âgé parmi eux. [...] La parole qui revient le plus fréquemment sur nos lèvres ? « Vous ne pouvez pas comprendre. »

Extrait de [Élie Wiesel, *Tous les fleuves vont à la mer*, Seuil, coll. Points, 1994, pp. 151, 153.](#)

1 - Un groupe de garçons de stricte observance, dit « groupe des religieux », dont faisait partie Élie Wiesel, est envoyé par la suite à Taverny pendant deux ans (octobre 1945- septembre 1947).

2 - OSE (Organisation de Secours aux Enfants) : organisation caritative juive qui a pris en charge les orphelins de Buchenwald (dont une partie est accueillie en France, l'autre partie en Suisse et en Grande-Bretagne).

Une vie professionnelle à (re)construire



© Centre Jean Moulin

Le centre Jean Moulin : le château de Fleury-Mérogis, acquis avec l'aide du Comité des Œuvres sociales de la Résistance (COSOR) par la FNDIRP.

DOCUMENT 8

Le centre Jean Moulin. Créé le 8 novembre 1948, à l'initiative des deux dirigeants de la FNDIRP, Frédéric-Henri Manhès et Marcel Paul, grâce à une souscription autorisée par l'État, ce centre avait vocation à réinsérer professionnellement tous les anciens déportés qui ne pouvaient reprendre leur ancien métier ou qui avaient besoin d'acquiescer une autre formation.

Le dépliant de souscription, établi par la FNDIRP, précisait : « Au moment où la main-d'œuvre spécialisée est une

nécessité vitale pour la France, il faut que les Anciens internés et Déportés reclassés dans la vie, puissent participer au relèvement de notre pays pour lequel ils ont tant souffert. »

Tiré de [Dominique Durand, 60^e anniversaire du Centre de réadaptation professionnelle Jean Moulin, MAM Imprimerie, Marseille, 2008.](#)

5^e PARTIE

La découverte progressive des camps de concentration et d'extermination

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES

La connaissance par l'opinion publique de ce que furent les camps de concentration et d'extermination a été progressive et a emprunté plusieurs voies dans le temps. Des informations avaient déjà filtré avant la libération.

AVANT LA GUERRE, que savait l'opinion publique ? Quelques écrits et reportages évoquaient déjà les camps de concentration, mais n'avaient pas mobilisé l'opinion.

PENDANT LA GUERRE : Les rares informations sur les camps de concentration et les centres d'extermination de la « Solution finale » provenaient de la presse clandestine des résistants et, pour les plus importantes, n'étaient connues que des sphères dirigeantes. C'est seulement au procès de Nuremberg et à ceux qui suivirent, contre les responsables des camps et centres d'extermination, que l'opinion commença à être mieux informée.

LES REPORTERS DE GUERRE : Ils n'ont pas forcément contribué à faire comprendre, sur le moment, ce qui s'était réellement passé et ont donné une vision apocalyptique, notamment des mouirois, qui a entretenu une certaine confusion dans les esprits.

LA PRESSE ET LES PREMIERS TÉMOIGNAGES : Les journaux locaux de la fin de la guerre et de la période des retours, conservés par les archives départementales, ont comporté des témoignages de déportés, publiés dès 1945. Les candidats des établissements de France métropolitaine pourront demander à les consulter dans les divers centres d'archives départementales. Ces témoignages donnent des éclairages différents.

LA PRESSE ASSOCIATIVE : Aussi a publié les récits des premiers témoins dans ses premiers numéros parus en 1945-1946. On trouvera ces récits dans les archives en s'adressant aux associations amicales de camp.

LE PROCÈS DE NUREMBERG ET LES PROCÈS DES RESPONSABLES DES CAMPS ont permis d'avoir une connaissance plus précise des camps de concentration et d'extermination nazis, et de faire la distinction entre ces deux catégories. Il existe de nombreuses collections des actes en français du procès de Nuremberg dans des bibliothèques universitaires ou dans certaines collections des Archives départementales, parfois aussi dans des bibliothèques privées, que l'on pourra rechercher et consulter¹.

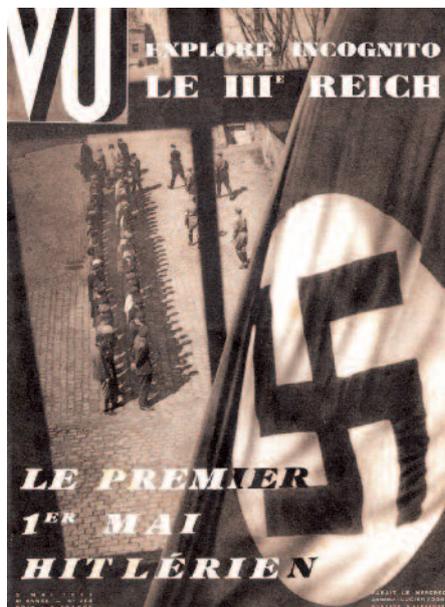
1 - Les volumes en français du procès de Nuremberg sont consultables au centre de documentation de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 30 boulevard des Invalides, 75007 Paris (sur rdv tél. : 01 47 05 81 26).

Avant-guerre

DOCUMENT 1

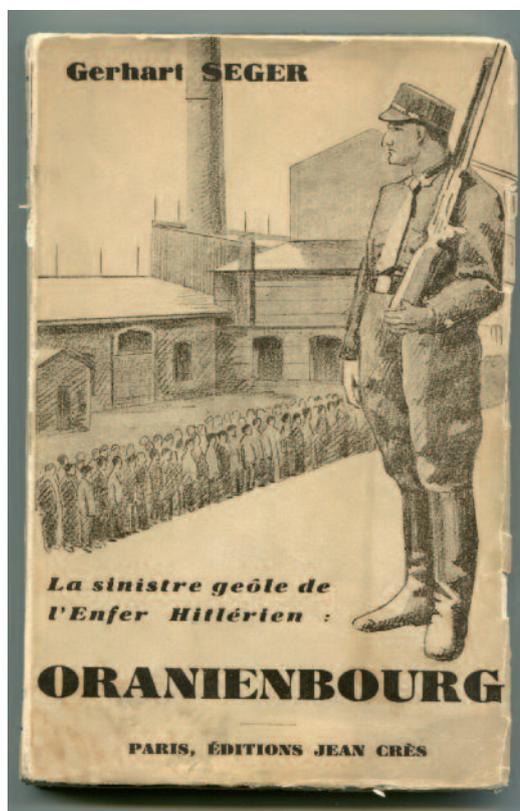
Dès les années 1930, des informations sont diffusées à propos des premiers camps de concentration ouverts par le régime nazi. En France, en mai 1933, le magazine *Vu* publie un reportage photographique sur le camp de Dachau.

Reproduction de la première de couverture et de la page 676 du magazine *Vu* n° 268 dirigé par Lucien Vogel, (père de Marie-Claude Vaillant-Couturier), paru le 3 mai 1933.



DOCUMENT 2

Les photographies que les nazis eux-mêmes diffusent à des fins de propagande contribuent à créer la confusion : les camps de concentration apparaissent comme des bagnes dans lesquels les détenus doivent se plier à une discipline intransigeante et se soumettre au travail forcé. Des antinazis allemands et autrichiens s'efforcent cependant de rétablir la vérité sur ces camps et de contrer une présentation faussée de la réalité : dans leurs publications, ils dénoncent la violence arbitraire et le mépris de la vie humaine dont sont déjà victimes de nombreux détenus. Malgré les risques encourus, quelques opposants qui ont pu sortir des camps témoignent dans les journaux ou dans des livres.

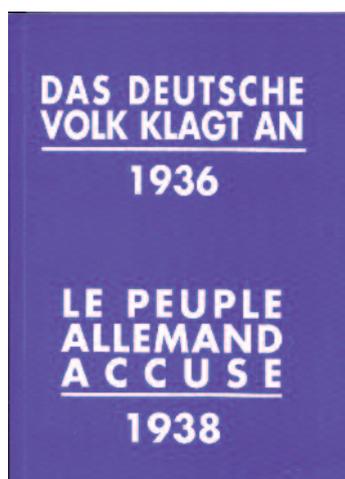


Couverture du livre de Gerhart Seger, Oranienbourg. *La sinistre géôle de l'enfer hitlérien*, Éditions Jean Crès, 1934, 128 p. (coll. Fondation de la Résistance).

Gerhart Seger, député socialiste du Reichstag républicain, secrétaire général de la Ligue allemande pour la paix, est arrêté à Dessau en mars 1933. Incarcéré dans cette ville, il est envoyé en juin au camp de concentration d'Oranienbourg, près de Berlin. Il s'en échappe en décembre et réussit à passer en Bohême d'où il dénonce à l'opinion internationale les abominations vues et vécues au camp d'Oranienbourg dans un livre traduit en plusieurs langues, dont cette édition française de 1934.

DOCUMENT 3

En 1936, un groupe d'intellectuels antifascistes allemands réfugiés en France publiait clandestinement le livre *Das Deutsche Volk klagt an* (version allemande) ou *Le peuple allemand accuse*, préfacé par Romain Rolland, (version française en 1938), qui décrit la prise en main de la société par le pouvoir nazi et le processus de déconstruction de l'État de droit, de toutes les valeurs libératrices de l'homme, ainsi que toutes les bases du droit constitutionnel et pénal, pour



ouvrir la porte au règne de l'arbitraire. Le règlement des camps de concentration élaboré par Theodor Eicke, premier commandant du camp de Dachau, devenu par la suite inspecteur des camps de concentration, y est intégralement retranscrit.

Nota : Ce livre a été réédité par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation où il peut être commandé ou consulté.

DOCUMENT 6 (les premières photos)



Les généraux Eisenhower, Bradley et Patton devant les corps carbonisés de déportés, camp d'Ohrdruf, 12 avril 1945.



Soldat américain photographiant les cadavres amassés à Ohrdruf, avril 1945.

DOCUMENT 7

La libération des camps est couverte par la presse française. Des reporters sont chargés de suivre les unités alliées qui progressent en Allemagne. Jacques-Laurent Bost, recruté par Albert Camus et devenu correspondant de guerre du journal *Combat*, se retrouve ainsi à visiter le camp de Dachau libéré. Il donne une description minutieuse de ce qu'il découvre mais s'interroge sur l'impact de son reportage en France : « Deux déportés nous pilotaient à travers le camp. Ils montraient une sorte d'avidité à nous faire tout voir, et surtout le plus atroce, avec l'orgueil amer et sinistre de ceux qui sont sortis vivants d'un lieu de mort, avec aussi, déjà, la crainte de n'être pas crus en France.

Craintes justifiées, au moins en certains cas : je connais deux esprits forts qui ne croient pas un mot de toutes ces histoires, ou estiment en tout cas qu'on exagère. J'en connais deux, mais il y en a d'autres. Je leur souhaite simplement de passer huit jours à l'infirmerie du "bon camp" de Dachau, maintenant libéré. J'ai passé dans une salle de cette infirmerie un quart d'heure que je n'oublierai de ma vie. »

Article de Jacques-Laurent Bost,
« Dachau », paru dans *Combat*,
6 mai 1945 (coll. Musée de la
Résistance nationale / Champigny)

DACHAU

SUITE DE LA PAGE 1

Mais, dans ce « bon camp », 11.000 hommes sont morts entre le 1^{er} janvier et le 11 avril, et depuis la libération il en meurt encore 200 chaque jour. Mais, dans certaines allées de ce « bon camp », sont encore allongés des squelettes tendus d'une peau cirreuse. Une étiquette de papier est attachée par une ficelle au gros orteil. Personne n'y prête attention. Les hommes qui ont vécu ici sont arrivés à une incroyable familiarité avec la mort : dans l'attroupement qui s'était formé autour de l'un de nous qui distribuait des cigarettes, un jeune déporté a marché sur l'un de ces cadavres sans y prêter plus attention qu'à une souche.

Deux déportés nous pilotaient à travers le camp. Ils montraient une sorte d'avidité à nous faire tout voir, et surtout le plus atroce, avec l'orgueil amer et sinistre de ceux qui sont sortis vivants d'un lieu de mort, avec aussi, déjà, la crainte de n'être pas crus en France.

Crainte justifiée, au moins en certains cas : Je connais deux esprits forts qui ne croient pas un mot de toutes ces histoires, ou estiment en tout cas qu'on exagère. J'en connais deux, mais il y en a d'autres. Je leur souhaite simplement de passer huit jours à l'infirmerie du « bon camp » de Dachau, maintenant libéré. J'ai passé dans une salle de cette infirmerie un quart d'heure que je n'oublierai de ma vie.

A l'infirmerie

La salle a environ 20 mètres sur 14, avec 80 paillasses sur lesquelles aujourd'hui on a mis des draps. Quatre-vingts hommes au crâne tondu, qui semble fragile comme un œuf, avec des figures grosses comme le poing, trouées d'immenses yeux sans fond, plus fous que douloureux. Quatre-vingts hommes à la peau livide et aux membres filiformes, sont là étendus.

L'un d'eux est mort pendant que j'étais là. Il râlait en agitant ses membres de bois mort. Trois fois, il a roulé à bas de la paillasse, où un infirmier (un déporté) le repiaçait patiemment. Les autres malades étaient trop occupés à respirer pour y faire attention. Puis, ils en ont tant vu mourir...

Il y avait des Français, qui nous ont salué d'une voix grelottante : « Bonjour les gars, bonjour les gars, vous vous rendez compte, les gars ? ». Un malheureux aux lèvres violettes sanglotait sur l'épaule de son voisin, trop éreinté lui-même pour le repousser. Il nous dit d'une voix atroce d'enfant battu : « Vous nous vengerez, hein, vous nous vengerez ? ». Chaque sanglot le secouait de la tête aux pieds.

La chambre à gaz et les fours

La chambre à gaz et les fours crématoires sont installés dans un bâtiment en briques, en dehors des barbelés. Au-dessus de la porte de la chambre à gaz, on a écrit : « Douches », afin que les victimes ne fassent pas d'histoires pour y entrer, et l'illusion continue à l'intérieur. Le gaz arrive par des pommes d'arrosoir fixées au plafond. Un trou dans le mur, comme chez le docteur Petiot, permet au technicien qui manœuvre les robinets de surveiller les résultats de son travail.

Dans la salle voisine, trois fours et, à gauche et à droite de cette salle, les soutes : deux autres grandes pièces où près de 1.500 cadavres sont empilés en deux tas qui montent jusqu'au plafond. Deux tas de près de 1.000 cadavres en vrac, inextricablement mêlés, comme les pièces d'un jeu de joncheux. Un innombrable fouillis de membres et de têtes. Sur le ventre d'un des cadavres alignés au bas de la pile pour la maintenir, il y avait une cervelle entière sortie d'on ne sait quel crâne.

Il y avait à Dachau des S. S. dont cet endroit était le lieu de travail. Ils venaient là tous les jours et ils enfournaient. C'était leur façon de défendre leur pays. Ils devaient rouspéter quand le tas était trop gros.

Jacques-Laurent BOST.

Pendant la guerre, la presse clandestine

DOCUMENT 4

Le 30 septembre 1943, *Défense de la France* publie un numéro spécial « Les fruits de la haine », consacré aux tortures infligées aux résistants par la Gestapo et par la police de Vichy dans les prisons et dans les camps de concentration. Il présente en première page un ensemble de photographies montrant le sort de prisonniers soviétiques et l'état d'enfants grecs affamés. D'après les souvenirs de Charlotte Nadel, les photographies légendées « Prisonniers russes », communiquées par un prisonnier évadé, sont arrivées à *Défense de la France* un an avant leur publication, à peu près fin 1942-début 1943, par l'intermédiaire de Marie-Hélène Lefauchaux qui, grâce à des échanges de colis, entretient des relations régulières avec des soldats français détenus dans des camps de prisonniers de guerre (*Oflag et Stalags*) en Allemagne. C'est par son canal que *Défense de la France*, tiré sur du papier pelure, arrive dans différents camps de prisonniers en Allemagne.



« Une » du journal clandestin *Défense de la France*, n° 39, 30 septembre 1943 (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

Ces photos proviennent de M. Gandillot, professeur à la Sorbonne, prisonnier à l'*Oflag XVII A*, qui était devenu le correspondant clandestin de *Défense de la France*.

« Quand nous avons vu tous les trois ces photographies, c'était tellement horrible que nous n'avons pas voulu les publier à cause des familles », se souvient Charlotte Nadel. Les photographies représentant des enfants grecs, quant à elles, proviennent de Londres. Parachutées à Lyon, elles ont été récupérées par Suzanne Guyotat, bibliothécaire à la faculté de droit de Paris, qui les a transmises au comité directeur de *Défense de la France*.

La décision de publier ces photographies à la une de *Défense de la France* est prise après le « coup dur » de juillet 1943, où de nombreux responsables et membres du mouvement sont arrêtés. Selon Charlotte

Nadel, l'objectif de la publication était de montrer que l'équipe de *Défense de la France* n'était pas décapitée et que les véritables responsables n'avaient pas été pris.

À la libération, les reporters de guerre

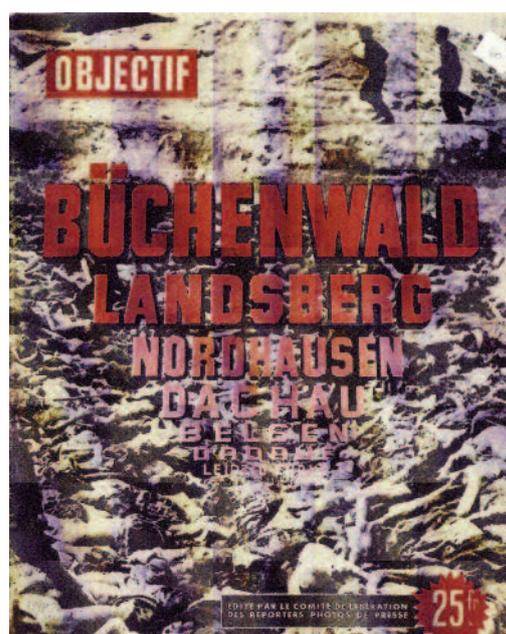
DOCUMENT 5

Le magazine *Objectif* animé par le Comité de libération des reporters photographes de presse édité à l'été 1945 un dossier spécial sur les camps de concentration nazis. La publication est réalisée entièrement à partir des images prises à la libération des camps par des photographes accrédités auprès des troupes alliées, notamment Eric Schwab, reporter à l'AFP (Agence française de Presse, future Agence France Presse), détaché auprès de l'armée américaine.

Chaque photographie est légendée avec précision, avec le souci de distinguer, autant que possible, les camps et les déportés.

Le dossier spécial est introduit par le texte d'avertissement « Vous ne verrez pas... » d'André Ulmann, journaliste, résistant déporté, libéré du camp d'Ebensee le 6 mai 1945. Son texte, après avoir précisé l'ampleur et la nouveauté des crimes commis, rappelle les multiples facettes des résistances continuées dans les camps.

Destiné au grand public, le dossier paraît à l'occasion de la présentation au Grand Palais à Paris de l'exposition *Crimes*



Couverture du magazine *Objectif*, publié par le Comité de libération des reporters photo de presse, 1945 (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny)

hitlériens. Conçu aussi comme un document à charge, il annonce les procès à venir : Pétain (juillet), Laval (octobre), Nuremberg (novembre).

Les révélations au procès de Nuremberg

DOCUMENT 8 (procès de Nuremberg)

Le règlement des camps de concentration :

« Je vais lire le quatrième paragraphe de l'introduction de ce règlement [...]. Ce paragraphe, qui figure page 1 dans la traduction et dans l'original, est ainsi conçu : *“Tolérance signifie faiblesse. En conséquence, le châtiment sera impitoyablement appliqué chaque fois que l'intérêt de la Patrie entre en jeu. Le bon citoyen égaré ne sera jamais touché par ce règlement. Mais que les agitateurs politiques et les meneurs intellectuels, quelles que soient leurs tendances, reçoivent cet avertissement : prenez garde à ne pas vous faire prendre, car on vous saisira à la gorge*

et on vous réduira au silence, selon vos propres méthodes.” »

Ce règlement fut publié en 1933 par le SS Führer Eicke, qui, cela mérite d'être noté, était le commandant des *SS Totenkopf Verbände*¹.

Extraits de l'intervention du commandant Warren F. Farr (substitut du procureur américain) au procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg, 19 décembre 1945, Édition française, tome IV, p. 197.

1 - Subdivision de la SS plus spécialement chargée des camps de concentration.

DOCUMENT 9 (procès de Nuremberg - Mauthausen)

M. DUBOST : vous êtes reporter photographe, et vous étiez interné au camp de Mathausen depuis ?

M. BOIX : depuis le 27 janvier 1941.

M. DUBOST : vous avez remis aux enquêteurs un certain nombre de photographies ?

M. BOIX : oui.

M. DUBOST : elles vont être projetées et vous direz, sous la foi du serment, dans quelles conditions et où ces photographies ont été prises.

M. BOIX : oui.

M. DUBOST : comment vous êtes-vous procuré ces photos ?

M. BOIX : par suite de mon métier, je suis entré à Mauthausen dans le service d'identification du camp. Il y avait un service photos, et on pouvait photographier tout ce qui se passait dans le camp pour l'envoyer au Haut-Commandement à Berlin. (Projection des photographies.) Voici la vue générale de la carrière.

M. DUBOST : à quel endroit est l'escalier ?

M. BOIX : au fond.

M. DUBOST : de combien de marches se compose-t-il ?

M. BOIX : 160 marches d'abord, mais après il y en avait 186.

M. DUBOST : nous pouvons passer à la photo suivante.

M. BOIX : ceci est une cour de la carrière, pendant une visite du *Reichsführer* Himmler, de Kaltenbrunner, du gouverneur de Linz et quelques autres chefs dont je ne sais pas les noms. Ce que vous voyez en bas est le cadavre d'un homme tombé du haut de la carrière (70 m) comme il y en avait tant chaque jour.

Extraits du témoignage de M. François BOIX, réfugié espagnol en France, déporté à Mauthausen le 27 janvier 1941, au procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg, tome VI, p. 274.

M. Charles DUBOST était procureur général adjoint français.

M. DUBOST : c'est ici que travaillaient les internés ?

M. BOIX : la majeure partie des internés.

DOCUMENT 10 (procès de Nuremberg - Auschwitz)

M. DUBOST : quel était le régime disciplinaire du camp ? Qui assurait la surveillance et la discipline ? Quelles étaient les sanctions ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER : en général, les SS économisaient beaucoup de personnel à eux en employant des détenus pour la surveillance du camp. Ils ne faisaient que superviser. Ces détenues étaient prises parmi des filles de droit commun et des filles publiques allemandes et quelquefois d'autres nations, mais en majorité des Allemandes.

On arrivait, par la corruption et la délation, la terreur, à les transformer en bêtes humaines, et les détenues ont autant à s'en plaindre que des SS eux-mêmes. Elles frappaient autant que frappaient les SS et, en ce qui concerne les SS, les hommes se conduisaient comme les femmes et les femmes étaient aussi sauvages que les hommes. Il n'y a pas de différence.

Le système employé par les SS pour avilir les êtres humains au maximum en les terrorisant, et, par la terreur, en leur faisant faire des actes qui devaient les faire rougir d'eux-mêmes, arrivait à faire qu'ils ne soient plus des êtres humains. Et c'était cela qu'ils recherchaient ; il fallait énormément de courage pour résister à cette ambiance de terreur et de corruption.

[...]

M. DUBOST : en quoi consistaient les punitions ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER : en mauvais traitements corporels, en particulier, une des punitions les plus classiques était 50 coups de bâton sur les reins. Ces coups de bâton étaient donnés par une machine que j'ai vue ; c'était un système de balancement qui était manipulé par un SS. Il y avait aussi des appels interminables jour et nuit ou bien de la gymnastique ; il fallait se mettre à plat ventre, se relever, se mettre à plat ventre, se relever, pendant des heures, et quand on tombait, on était assommé de coups et transporté au bloc 25.

[...]

M. DUBOST : êtes-vous témoin direct de la sélection à l'arrivée des convois ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER : oui, parce que quand nous avons travaillé au bloc de la couture en 1944, notre bloc où nous habitions était en face de l'arrivée du train. [...] Nous voyions donc les wagons déplombés, les soldats sortir les hommes, les femmes et les enfants des wagons, et on assistait aux scènes déchirantes des vieux couples se séparant, des mères étant obligées d'abandonner leurs jeunes filles, puisqu'elles entraient dans le camp, tandis que les mères et les enfants étaient dirigés vers la chambre à gaz. Tous ces gens-là ignoraient le sort qui leur était réservé. Ils étaient seulement désespérés parce qu'on les séparait les uns des autres, mais ils ignoraient qu'ils allaient à la mort. Bien que non précisé, il s'agissait de convois de déportés juifs, seuls à subir la sélection à l'arrivée.



Extraits du témoignage de Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER, déportée à Auschwitz puis Ravensbrück, au procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg, tome VI, pp. 221 à 224.

1 - Bien que non précisé, il s'agissait de convois de déportés juifs, seuls à subir la sélection à l'arrivée.

Couverture du magazine *Regards*, n° 27, 8 février 1946 (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny).

Le 24 janvier 1943, Marie-Claude Vaillant-Couturier, résistante, déportée à Auschwitz en janvier 1943 puis transférée à Ravensbrück le 2 août 1944, témoigne au procès de Nuremberg le 26 janvier 1946. Face aux plus hauts responsables nazis, elle décrit avec précision, à la demande du procureur français, le sort de ses camarades et des juifs déportés en masse de Hongrie à partir du printemps 1944.

La présence de Marie-Claude Vaillant-Couturier au procès de Nuremberg lui donne une stature exceptionnelle dans le monde de la Déportation en France. *Regards*, magazine à grand tirage de la presse communiste, rend hommage à cette femme engagée et digne en publiant en couverture sa photographie prise par François Boix, lui-même déporté à Mauthausen. Marie-Claude Vaillant-Couturier défendra en 1964 à l'Assemblée nationale l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité en France et deviendra en 1990 la première présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

DOCUMENT 11

(procès de Nuremberg - Dora)

M. DUBOST : pouvez-vous rapidement nous dire ce que vous savez du camp de Dora ?

Dr BALACHOWSKY : le camp de Dora est situé à 5 km au nord de la ville de Nordhausen, dans le sud de l'Allemagne. Ce camp était considéré par les Allemands comme un commando secret, c'est-à-dire un *Geheimkommando* où les prisonniers par conséquent étaient internés et ne pouvaient plus sortir.

Ce *Geheimkommando* avait pour but la fabrication des V1 et des V2, les *Vergeltungswaffen*, les torpilles que les Allemands lançaient sur l'Angleterre ; c'est la raison pour laquelle Dora était un commando secret. [...] Je suis arrivé à Dora le 10 février 1944, venant de Buchenwald, [...] à la période où la vie dans le camp de Dora était particulièrement pénible. [...] La direction générale du camp de Dora était confiée à des prisonniers d'une catégorie spéciale qui étaient des criminels. Ce sont ces criminels qui étaient nos chefs de bloc. [...] Ils nous battaient du matin jusqu'au soir. Lever le matin à quatre heures,

lever qui devait s'effectuer en cinq minutes dans des dortoirs souterrains où nous étions entassés sans air, dans une atmosphère viciée, dans des blocs à peu près grands comme cette salle, où s'entassaient 3 000 à 3 500 détenus, sur cinq étages de paillasses pourries qui n'étaient jamais renouvelées. [...] Le sommeil n'était guère possible car, la nuit, c'était un va-et-vient continu ; également des vols de toutes sortes se faisaient la nuit entre prisonniers ; de plus, il n'était pas possible de dormir parce que nous étions couverts de poux : dans tout le camp de Dora la vermine pullulait.

Extraits du témoignage du Dr Alfred BALACHOWSKY, Français d'origine russe, déporté à Buchenwald le 16 janvier 1944 et à Dora le 10 février 1944, au procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg, Tome VI, pp. 313, 314, 315.

DOCUMENT 12

(procès de Nuremberg - Buchenwald)

M. DUPONT : [...] Le 1^{er} avril, bien que je ne garantis pas la date exacte, le commandant du camp, Pister, réunit un grand nombre de détenus et il leur tint ce langage : « Les pointes alliées sont aux abords mêmes de Buchenwald, mon désir et ma volonté sont de remettre aux alliés les clés du camp. Je ne veux pas d'atrocités ; je veux que le camp, dans sa totalité, leur soit remis. »

En fait, trois jours après – l'avance alliée ayant été retardée – les évacuations ont commencé. Une délégation de détenus est allée trouver le commandant, lui rappelant sa parole, car il avait donné sa parole, en précisant « ma parole de soldat ». Il sembla très embarrassé et une explication fut donnée : le gouverneur de Thuringe, Sauckel, avait donné l'ordre qu'aucun détenu ne reste à Buchenwald, car cela représentait pour la province un gros danger.

Un autre point : nous savions que tous ceux qui avaient été témoins à Buchenwald des secrets de l'administration du camp devaient disparaître. Quelques jours avant la délivrance alliée, 43 de nos camarades de différentes nationalités furent appelés pour disparaître. Un phénomène particulier se passa alors : le camp se mit en état de révolte, on cacha ces hommes, qui ne furent jamais livrés. Nous savions, par ailleurs, que tous ceux qui avaient été employés soit au bloc expérimental, soit à l'infirmerie, ne devaient à aucun prix sortir du camp.

Extraits du témoignage du Dr Victor DUPONT, médecin déporté à Buchenwald le 24 janvier 1944, au procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg, tome VI, p. 255.

6^e PARTIE

Pourquoi s'intéresser à la déportation 70 ans après ?

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les déportés ont prononcé des serments au moment de leur libération. Ces serments ont guidé leur action par la suite. On pourra comparer les textes et faire ressortir les différences ou les similitudes, mettre en relief les engagements pour l'avenir et exprimer en quoi ces serments s'inscrivent encore dans l'actualité.

Le régime nazi a fait voler en éclat les barrières traditionnelles qu'imposent la loi et le droit dans les nations dites civilisées en matière d'usage de la force publique et de répression, de respect de l'être humain (dans sa dignité et sa vie), et a introduit l'arbitraire et la violence politique. Plus encore il a entrepris de façon scientifique et organisée la mise à mort de millions d'êtres humains, hommes, femmes et enfants, nouveaux-nés compris, au seul motif qu'ils étaient « racialement » indésirables ou gênants voire nuisibles pour la « communauté raciale » allemande (Juifs, Tsiganes et Slaves). Il a trouvé des complices pour l'aider dans cette voie. Les camps de concentration, et plus encore ceux d'extermination, ont été le terrain d'application le plus abouti de cette haine et de ce rejet de l'Autre. Ce constat permet de s'interroger sur l'intérêt d'entretenir, au sein de nos sociétés, la connaissance et la mémoire de tels événements, qui peuvent paraître lointains pour les générations nouvelles.

La communauté internationale s'est dotée progressivement d'instruments pour prévenir et au pire réprimer le crime de génocide et le crime contre l'humanité, dans les années d'après-guerre. On cherchera lesquels, les textes fondateurs et les conventions qui engagent les États signataires au respect de règles de droit devenues universelles.

Serment de Buchenwald

DOCUMENT 1

Le serment de Buchenwald a été prononcé sur la place d'appel du camp de Buchenwald le 19 avril 1945, une semaine après la libération du camp.

« Nous, les détenus de Buchenwald, nous sommes venus aujourd'hui pour honorer les 51000 prisonniers assassinés à Buchenwald et dans les *Kommandos* extérieurs par les brutes nazies et leurs complices.

51000 des nôtres ont été fusillés, pendus, écrasés, frappés à mort, étouffés, noyés et tués par piqûres.

51000 pères, frères, fils sont morts d'une mort pleine de souffrance, parce qu'ils ont lutté contre le régime des assassins fascistes.

51000 mères, épouses et des centaines de milliers d'enfants accusent.

Nous, qui sommes restés en vie et qui sommes des témoins de la brutalité nazie, avons regardé avec une rage impuissante la mort de nos camarades. Si quelque chose nous a aidé à survivre, c'était l'idée que le jour de la justice arriverait.

AUJOURD'HUI, NOUS SOMMES LIBRES

Nous remercions les armées alliées, les Américains, les Anglais, les Soviétiques et toutes les armées de Libération qui luttent pour la Paix et la vie du monde entier.

Nous rendons hommage au grand ami des antifascistes de tous

les pays, à l'organisateur et initiateur de la lutte pour un monde nouveau, que fut F. D. Roosevelt. Honneur à son souvenir.

Nous, ceux de Buchenwald, Russes, Français, Polonais, Slovaques et Allemands, Espagnols, Italiens et Autrichiens, Belges et Hollandais, Luxembourgeois, Roumains, Yougoslaves et Hongrois, nous avons lutté en commun contre les SS, contre les criminels nazis, pour notre libération.

Une pensée nous anime :

NOTRE CAUSE EST JUSTE, LA VICTOIRE SERA NÔTRE

Nous avons mené en beaucoup de langues la même lutte dure et impitoyable. Cette lutte a exigé beaucoup de victimes et elle n'est pas encore terminée.

Les drapeaux flottent encore et les assassins de nos camarades sont encore en vie. Nos tortionnaires sadiques sont encore en liberté. C'est pour ça que nous jurons, sur ces lieux de crimes fascistes, devant le monde entier, que nous abandonnerons seulement la lutte quand le dernier des responsables sera condamné devant le tribunal de toutes les Nations.

L'écrasement définitif du nazisme est notre tâche.

NOTRE IDÉAL EST LA CONSTRUCTION D'UN MONDE NOUVEAU DANS LA PAIX ET LA LIBERTÉ.

Nous le devons à nos camarades tués et à leurs familles. Levez vos mains et jurez pour démontrer que vous êtes prêts à la lutte. »

Serment de Mauthausen

DOCUMENT 2

Le serment de Mauthausen a été rédigé sous la forme d'un appel, connu depuis sous le nom de serment du 16 mai 1945, lors de la cérémonie tenue à l'intérieur du camp central et organisée par le comité international du camp.

« Voici ouvertes les portes d'un des camps les plus durs et les plus sanglants, celui de Mauthausen. Dans toutes les directions de l'horizon, nous retournons dans des pays libres et affranchis du fascisme.

Les prisonniers libérés, hier encore menacés de mort par la main des bourreaux du monstrueux nazisme, remercient du fond de leur cœur les armées alliées victorieuses, pour leur libération et saluent tous les peuples à l'appel de leur liberté retrouvée.

Le séjour de longues années dans les camps nous a convaincus de la valeur de la fraternité humaine. Fidèles à cet idéal, nous faisons le serment solidaire et d'un commun accord, de continuer la lutte contre l'impérialisme et les excitations nationalistes. Ainsi que par l'effort commun de tous les peuples, le monde fut libéré de la menace de la suprématie hitlérienne, ainsi il nous faut considérer cette liberté reconquise, comme un bien commun à tous les peuples.

La paix et la liberté sont la garantie du bonheur des peuples et l'édification du monde sur de nouvelles bases de justice sociale et nationale est le seul chemin pour la collaboration pacifique des États et des peuples.

Nous voulons, après avoir obtenu notre liberté et celle de notre nation, garder le souvenir de la solidarité internationale du camp et en tirer la leçon suivante :

Nous suivons un chemin commun, le chemin de la compréhension réciproque, le chemin de la collaboration à la grande œuvre de l'édification d'un monde nouveau, libre et juste pour tous.

Nous nous souviendrons toujours des immenses sacrifices sanglants de toutes les nations qui ont permis de gagner ce monde nouveau. En souvenir de tout le sang répandu par tous les peuples, en souvenir des millions de nos frères assassinés par le fascisme nazi, nous jurons de ne jamais quitter ce chemin.

Sur les bases sûres de la fraternité internationale, nous voulons construire le plus beau monument qu'il nous sera possible d'ériger aux soldats tombés pour la liberté : le Monde de l'Homme libre !

Nous nous adressons au monde entier par cet appel : aidez-nous en cette tâche.

Vive la Solidarité internationale ! Vive la Liberté ! ».

DOCUMENT 3 *(évolution du droit international et construction d'une justice internationale)*

Chapitre premier

Institution de la Cour

Article premier – La Cour

Il est créé une Cour pénale internationale (« la Cour ») en tant qu'institution permanente, qui peut exercer sa compétence à l'égard des personnes pour les crimes les plus graves ayant une portée internationale, au sens du présent Statut. Elle est complémentaire des juridictions pénales nationales. Sa compétence et son fonctionnement sont régis par les dispositions du présent Statut.

Article 2 – Lien de la Cour avec les Nations Unies

La Cour est liée aux Nations Unies par un accord qui doit être approuvé par l'Assemblée des États parties au présent Statut, puis conclu par le Président de la Cour au nom de celle-ci.

Article 3 – Sièges de la Cour

1. La Cour a son siège à La Haye, aux Pays-Bas (« l'État hôte »).
2. La Cour et l'État hôte conviennent d'un accord de siège qui doit être approuvé par l'Assemblée des États parties, puis conclu par le Président de la Cour au nom de celle-ci.
3. Si elle le juge souhaitable, la Cour peut siéger ailleurs selon les dispositions du présent Statut.

Article 4 – Régime et pouvoirs juridiques de la Cour

1. La Cour a la personnalité juridique internationale. Elle a aussi la capacité juridique qui lui est nécessaire pour exercer ses fonctions et accomplir sa mission.
2. La Cour peut exercer ses fonctions et ses pouvoirs, comme prévu dans le présent Statut, sur le territoire de tout État Partie et, par une convention à cet effet, sur le territoire de tout autre État.

Chapitre II

Compétences, recevabilité et droit applicable

Article 5 – Crimes relevant de la compétence de la Cour

1. La compétence de la Cour est limitée aux crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. En vertu du présent Statut, la Cour a compétence à l'égard des crimes suivants :

- a) Le crime de génocide ;
- b) Les crimes contre l'humanité ;
- c) Les crimes de guerre ;
- d) Le crime d'agression.

2. La Cour exercera sa compétence à l'égard du crime d'agression quand une disposition aura été adoptée conformément aux articles 121 et 123, qui définira ce crime et fixera les conditions de l'exercice de la compétence de la Cour à son égard. Cette disposition devra être compatible avec les dispositions pertinentes de la charte des Nations Unies.

Article 6 – Crime de génocide.

Aux fins du présent Statut, on entend par crime de génocide l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou

religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

[...]

Article 7 – Crimes contre l'humanité

1. Aux fins du présent Statut, on entend par crime contre l'humanité l'un quelconque des actes ci-après lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque :

- a) Meurtre ;
- b) Extermination ;
- c) Réduction en esclavage ;
- d) Déportation ou transfert forcé de population ;
- e) Emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ;
- f) Torture ;
- g) Viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ;
- h) Persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste au sens du paragraphe 3, ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec tout acte visé dans le présent paragraphe ou tout crime relevant de la compétence de la Cour ;
- i) Disparitions forcées de personnes ;
- j) Crime d'apartheid ;
- k) Autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale.

[...]

Extraits du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (17 juillet 1998).

Pour conclure

« Le silence de la foule n'est pas l'excuse des assassins. Il ne saurait être l'absolution des justes. La promotion de la justice sanctionnatrice dans l'ordre de la collectivité supranationale doit s'accompagner d'une promotion de la responsabilité dans l'ordre de la conscience morale individuelle. »

Edgar FAURE, ancien président du Conseil, procureur général adjoint au tribunal militaire international de Nuremberg.

Renseignements bibliographiques et documentaires

Sur la fin du régime nazi et des camps de concentration, années 1944-1945 (travaux historiques ou thèses)

Blatman, Daniel *Les marches de la mort, La dernière étape du génocide nazi été 1944-printemps 1945*, traduit de l'hébreu par Nicolas Weill. Fayard, 590 p.

Kershaw, Yan, *La Fin. Allemagne (1944-1945)*, traduit de l'allemand par Pierre-Emmanuel Dauzat, Seuil, L'Univers historique, 672 p.

Écrits de déportés

Levi, Primo, *La trêve*, Paris, Grasset, 1997.

Braun, Sam, *Personne ne m'aurait cru, alors je me suis tu : entretien avec Stéphane Guinoiseau*, Paris, Albin Michel, 2007.

Chombart de Lauwe, Marie-José, *Toute une vie de Résistance*, FNDIRP-Pop'Corn, Paris, 2013

Cling, Maurice, *Un enfant à Auschwitz*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, Paris, 2008.

De Gaulle-Anthonioz, Geneviève, *La traversée de la nuit*, Paris, Seuil, 2001.

Sur le système concentrationnaire (travaux historiques ou thèses)

Fontaine, Thomas, *Déportation et génocide, l'impossible oublié*, Paris, FNDIRP/Tallandier, 2009 (chapitre 1 et chapitre 6).

Fabréguet, Michel, *Mauthausen : camp de concentration national-socialiste en Autriche rat-tachée (1938-1945)*, Paris, Honoré Champion, 1999.

Lalieu, Olivier, *La zone grise ? La Résistance française à Buchenwald*, Paris, Tallandier, 2005.

Sellier, André, *Histoire du camp de Dora*, Paris, La Découverte, 2001.

Sofsky, Wolfgang, *L'organisation de la terreur. Les camps de concentration*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

Stegmann, Robert, *Le camp de Natzweiler-Struthof*, Paris, Seuil, 2009.

Wagner, Jens-Christian, *Ellrich 1944-1945, camps de la mort lente dans la nébuleuse concentrationnaire nazie*, Paris, Éditions Tirésias, 2013.

Sur le génocide des Juifs

Hilberg, Raul, *La destruction des Juifs d'Europe I, II, III*, Paris, Gallimard, 2006.

Wieviorka, Annette, *Déportation et Génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette Pluriel Référence, collection Pluriel, 2013.

Sur le retour des déportés

Brauner, Alfred, Brauner, Françoise, *L'accueil des enfants survivants*, Paris, Groupement de recherches pratiques pour l'enfance, 1994.

Ghozlan, Eric, Hazan, Katy, *Les enfants de Buchenwald du Shtetl à l'OSE*, Paris, Le Manuscrit, 2005.

Habif, Karine, *Le jour d'après. Douze témoins de la libération des camps*, Paris, Éditions Patrick Banon, 1995.

Le choc. 1945, la presse révèle l'enfer des camps nazis, Paris, FNDIRP, 1985.

Matard-Bonucci, Marie-Anne et Lynch Edouard (dir.), *La libération des camps et le retour des déportés. L'histoire en souffrance*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995.

Wormser-Migot, Olga, *Le retour des déportés. Quand les allées ouvrirent les portes*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1985.

Sources documentaires

Portail national officiel du CNRD :
- www.cndp.fr/cnrd. portail national sur lequel la version feuilletable du dossier peut être accessible.

Mémoire vivante, bulletin de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, accessible et téléchargeable sur le site www.fmd.asso.fr onglet « Mémoire vivante ». Cette série aborde l'histoire de chaque camp et les événements qui ont marqué la libération ou l'ont immédiatement précédée ou accompagnée.

Sites des associations et amicales de camps de concentration

FNDIRP www.fndirp.asso.fr/

FNDIR-UNADIF www.unadif.fr

Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation : www.afmd.asso.fr

Association française Buchenwald-Dora et Kommandos : www.buchenwald-dora.fr

Amicale de Mauthausen :
www.campmauthausen.org

Amicale de Neuengamme :
www.campneuengamme.org

Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen :
www.campsachsenhausen.org

Association Eysses-Dachau : www.eysses.fr

Amicale du camp de Gurs :
www.campgurs.com

Amicale des déportés de Neustassfurt : kommando-neustassfurt (taper sur Google)

Les "Oublié-e-s" de la Mémoire— Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire : www.devoiretmemoire.org

Autres associations, adresse postale

Union des déportés d'Auschwitz :
39 boulevard Beaumarchais, 75003 PARIS.

Amicale de Flossenbürg : 30 boulevard des Invalides, 75007 PARIS.

Amicale de Ravensbrück : 10 rue Leroux, 75116 PARIS.

Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah-Amicale d'Auschwitz
<http://www.cercleshohah.org>
Publications du Cercle d'étude : Petits Cahiers 2^e série n°12 (2010) : « L'avant-dernier convoi

Drancy-Auschwitz » Le convoi 76 du 30 juin 1944 (voir pp. 156-159).

Petits Cahiers 2^e série N°8 (2009) : « Les enfants de Buchenwald, du Shtetl à l'OSE » et Ernest Jouy « Le problème pédagogique des jeunes de Buchenwald »

Les évasions des Marches de la mort « janvier-février et avril-mai 1945 » (publication 2014 avec l'UDA et des Amicales de camps)

Sur les enfants

Thomas Geve, déporté à 13 ans, en 1943, « Il n'y a pas d'enfants ici, dessins d'un enfant survivant des camps de concentration ». Paris, Jean-Claude Gawsewitch, 2009.

Voir également *Mémoire vivante* n° 47, « Les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi » (thème du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2008-2009).

Films ou DVD

Les flammes de la Mémoire, production Ville de Chenôve, double DVD que l'on peut acquérir auprès de la Ville de Chenôve (www.ville-chenove.fr/fr/decouvrir/lunite-de-production-video).

Ils ont survécu. Les déportés rescapés, 1945 – 2005, Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, Grenoble, 2006.

1945 Libération des camps. Des rescapés témoignent, Ivry-sur-Seine, ECPAD/DMPA, 2005.

Mémoire demain, DVD-rom de l'Union des déportés d'Auschwitz, sur Auschwitz-Birkenau, avec un livret d'accompagnement.

On pourra aussi consulter le site de l'association Ciné-Histoire, sur www.cinehistoire.fr/ dont la présidente Nicole Dorra, peut donner des conseils en matière de filmographie en rapport avec le thème (nicoledorra@gmail.com).

Autres Centres de ressources possibles

Les Archives départementales

L'Institut National de l'Audiovisuel :
L'INA conserve et valorise plus de 3 millions d'heures de programmes audiovisuels : des fonds radiophoniques depuis les années 20, une collection de presse filmée (1940-1968), les archives de la télévision de 1949 à nos jours. Ces documents sont autant de sources pour la connaissance du monde contemporain que l'INA met à la disposition de la communauté éducative via son portail grand public www.ina.fr, ses éditions DVD, des entretiens de mémoire, des fresques régionales et thématiques et surtout son site réalisé avec la concours du ministère de l'Éducation nationale, Jalons pour l'histoire du temps présent <http://fresques.ina.fr/jalons/>
Les Musées

Remerciements

Ont coopéré à la préparation du dossier pédagogique

- Au titre du jury national du CNRD : Mme Joëlle Dusseau, présidente du jury national, inspectrice générale honoraire (histoire et géographie),
 - Au titre de l'Institut national de l'Audiovisuel : Mme Sophie Bachmann,
- Au titre du service éducatif des Archives nationales : M. Christophe Barret,
- Au titre de l'Établissement de Communication et de production Audiovisuelle de la Défense : Mme Élise Tokuoka,
- Au titre de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation : MM. François Amoudruz, Cyrille Le Quellec, Yves Lescure, Serge Wolikow,
 - Au titre de la Fondation de la Résistance : Mme Hélène Staes et M. Frantz Malassis,
 - Au titre de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah : M. Dominique Trimbur,
 - Au titre de la Fondation de la France libre : M. Sylvain Cornil Frerot,
 - Au titre de la Fondation Charles de Gaulle : Mme Claude Marmot,
 - Au titre de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie : Mme Aleth Briat,
 - Au titre du Musée de la Résistance Nationale : MM. Éric Brossard et Guy Krivopissko,
- En qualité d'anciens déportés : MM. Louis Garnier (Dora-Ellrich) et Roger Bordage (Sachsenhausen),
 - Au titre du Centre Européen du Résistant Déporté (Natzweiler-Struthof) : M. René Chevolet,
- Au titre du Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah : Mmes Marie-Paule Hervieu et Maryvonne Braunschweig,
 - Au titre du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon : Mme Cécile Vast,
- Au titre du Conseil représentatif de la Mémoire de la Déportation : Mmes Viviane Boussier et Marie-France Cabeza-Marnet,
 - Au titre de l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation : Mme Michèle Gabert,
 - Au titre de l'Association Ciné-Histoire : Mme Nicole Dorra,
 - Au titre de l'Amicale de Sachsenhausen : M. André Lassague,
 - Au titre de Canopé-CRDP de l'académie de Créteil : M. Gilles Gony.

Direction de la publication

Mme Marie-José Chombart de Lauwe, présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

Direction éditoriale

Yves Lescure, directeur général de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation,
Michel Reynaud, directeur des Éditions Tirésias.



Fondation pour la
Mémoire de la
Déportation



Fondation de la
Résistance



La Fondation
de la France Libre



La Fondation
Charles de Gaulle





© Documentation Française

Un train de rapatriés arrive en gare d'Annecy, 1945.



© FNDIRP

Rescapée des camps retrouvant sa famille, Paris, mai 1945.



© AFP

Familles attendant des informations devant l'hôtel Lutetia en mai 1945.



© ADIR-CDJC

Le général de Gaulle, chef du GPRF, vient accueillir des déportées françaises libérées de Ravensbrück à la gare de l'Est, 14 avril 1945.



DMPA



Fondation pour la Mémoire de la Déportation, reconnue d'utilité publique par décret du 17 octobre 1990. Sous le Haut Patronage du Président de la République.

ISBN 2-915293-86-4 - 5 €

© ÉDITIONS TIRÉSIAS